

Compte rendu de la réunion de travail
inter-équipes SEMIPAR
Maison Nicolas Barré – Paris
20 janvier 2011

Etaient présents :

Philippe BILLET, Frédéric LEMARCHAND, Martine BARRE-PEPIN, Juliette OLIVIER, Dominique PECAUD, Anne CADORET, Hamza CHERIEF, Nicolas RICHTER, Fabrice MARCHAL, Alexis BACONNET.

Pour information, il est préliminairement rappelé que les vœux des membres du projet SEMIPAR ont été adressés aux différentes institutions et personnalités rencontrées. En retour, Henri REVOL président du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) nous a adressé ses meilleurs vœux pour 2011 en son nom ainsi qu'au nom du HCTISN.

*

* *

Philippe BILLET : J'ai souhaité que l'on ait cette réunion suite à une impression d'essoufflement, puisque je n'ai eu aucun retour sur ce que chacun faisait. Je dois en effet rendre le rapport intermédiaire dans deux mois et demi, et il va donc falloir que vous me fournissiez de quoi l'alimenter. Les comptes rendus me sont utiles mais ne me suffisent pas pour réaliser un rapport sur l'état des travaux. En second lieu cette réunion doit nous permettre de prévoir la suite puisqu'il ne nous reste plus qu'un an et demi pour terminer, sachant que l'on a des auditions, des recherches... Donc, je souhaitais que l'on fasse un point, que l'on prévoie un programme et surtout un plan de bataille d'ouvrage. Parce qu'il faut que l'on rende un rapport et l'on ne va pouvoir véritablement écrire qu'en fonction d'un plan, non d'un *patchwork*, suivant une linéarité. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire et non de communications en miroir sur la thématique, il faut qu'il y ait une homogénéité d'ensemble. Et comme je tiens la plume à la fin, j'aimerais bien savoir comment ça se goupille. Je vous propose de faire un tour de table de présentation.

Fabrice MARCHAL : Etudiant en Master 2 de sociologie à Nantes, je commence mon stage à la fin du mois sur le site de la DCNS Indret, sur le thème de la gestion des risques à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur la régulation qu'il y a sur les communes environnantes.

Dominique PECAUD : Ce site est connu dans la littérature mondiale puisque c'est *L'île à hélice* de Jules VERNE¹.

Philippe BILLET : Oui, *L'île à hélice* avec le dessin de BENNETT².

Dominique PECAUD : C'est en fait une ancienne usine où l'on forait les canons au moyen de la force hydraulique avec un gros moulin à eau, profitant de la Loire.

Fabrice MARCHAL : C'est une commune où il y avait aussi un autre site risqué qui était AZF, et qui est parti en 2006. Il y a aussi une autre usine encore en activité, c'est un site d'Arcelor, qui fait des emballages conserve. J'ai lu dans la presse locale qu'il y a eu des conflits avec les communes sur un projet d'extension de cette usine. Des communes étaient opposées, et d'autres, dont la commune d'Indre où est situé l'établissement, y étaient plutôt favorables.

Dominique PECAUD : Indre est une commune située en aval de Nantes. C'est en banlieue en fait.

Philippe BILLET : Est-ce que les délais qui sont impartis pour votre travail sont compatibles avec les nôtres ?

Fabrice MARCHAL : Oui je pense.

Martine BARRE-PEPIN : Le diplôme est un Master Pro, c'est en sociologie ? Comment s'appelle-t-il ?

Fabrice MARCHAL : Il y a un intitulé, mais ce n'est pas très éloquent, c'est Master 2 Sociologie – Recherche et professions du diagnostic et de l'expertise sociologiques.

Martine BARRE-PEPIN, Juliette OLIVIER : Si, justement, c'est intéressant.

Alexis BACONNET : Et c'est rattaché à quoi ? A l'Ecole Polytechnique ?

Fabrice MARCHAL : Non c'est rattaché à l'UFR de sociologie de Nantes.

Alexis BACONNET : D'accord, ça n'a donc rien à voir avec le CERReV, il n'y a pas de partenariat.

Martine BARRE-PEPIN : Le nom du Master est important puisque c'est sous ce nom que vous publierez.

Dominique PECAUD : Donc, on précise bien que cet établissement avait été choisi selon les propositions du Ministère en début du programme, parce qu'officiellement, il ne s'y passe rien. En sachant que c'est un bâtiment industriel qui doit dater du XVIIIe siècle ou du XVIIe siècle, qui dans la période actuelle fabrique des moteurs destinés aux sous-marins nucléaires. Donc, il

¹ Ndlr : Paru en 1895.

² Ndlr : (1838-1917) peintre et illustrateur français ayant illustré une grande partie des romans de Jules VERNE.

n'y a pas de combustible nucléaire. Pourquoi j'avais proposé ça ? Parce qu'on a eu il y a deux ans, dans le cadre de la formation continue un responsable qualité de cet établissement qui est venu se former à Polytech et qui nous a raconté une histoire qui m'a mis la puce à l'oreille, puisqu'il a constaté qu'une cuve de fioul extérieure fuyait. Il a donc pris sous sa responsabilité, puisque c'est son métier, de régler ce problème et donc il a dépollué les sols, il a creusé, et il a failli perdre son emploi à cause de ça. Ce qui est plutôt intéressant. Genre Afrique du Sud sous l'*Apartheid*, circuler il n'y a rien à voir. Il y a sûrement des problèmes de pollution liés à l'ancienne activité industrielle, style métaux lourds... en plus c'est quand même au bord de la Loire, c'est entouré de zones humides...

Fabrice MARCHAL : Et la population change un peu, dans le sens où il y avait avant plutôt des ouvriers qui travaillaient là localement sur les trois sites industriels...

Philippe BILLET : Et donc ils étaient plus impliqués.

Fabrice MARCHAL : ...et maintenant il y a de plus en plus de cadres de la métropole nantaise qui s'installent là.

Dominique PECAUD : En sachant que c'est un haut lieu d'étude sociologique ce coin-là, parce que l'on a une population ouvrière importante qui s'est beaucoup impliquée, notamment au XIXe siècle (cf. les travaux de LAMOUREUX³ sur les patronages, sur les associations sportives). Il y a une culture ouvrière forte qui est en train de disparaître, avec un phénomène de rurbanisation, de « boboification ».

Philippe BILLET : D'accord, et le rendu sera à peu près pour quand ?

Fabrice MARCHAL, Dominique PECAUD : Septembre.

Philippe BILLET : Et après, il y aura une possibilité de le retravailler pour l'intégrer dans nos travaux ?

Fabrice MARCHAL, Dominique PECAUD : Bien sûr.

Dominique PECAUD : On n'a pas pu le faire l'année dernière pour des questions de *timing*, ça n'allait pas. Je vais bousculer sa modestie, c'est un très bon étudiant, puisqu'il a fait son stage de Master 1 avec une enquête très difficile sur les pratiques sanitaires et économiques des filières porcines. Il est revenu avec beaucoup d'informations et d'intelligence de compréhension de la situation. Ce qui n'était pas à la portée du premier étudiant venu. Parce que le secret militaire par rapport au secret porcin c'est de la gnognotte. Non mais, c'était une étude très complexe.

(Reprise de la présentation)

Dominique PECAUD : Donc je suis maître de conférences en cours d'HDRisation à l'Ecole Polytechnique de l'université de Nantes qui forme des ingénieurs dans un cadre universitaire, où je suis nouvellement directeur d'une composante de cette école qui s'appelle l'Institut de

³ Ndlr : Christophe LAMOUREUX, professeur de sociologie, Centre nantais de sociologie (CENS), université de Nantes.

l'homme et de la technologie qui s'interroge sur les rapports entre les hommes et les technologies, et qui a comme vocation de promouvoir les sciences humaines dans ce monde de brut. Et on a une première réussite puisqu'on a un élève ingénieur qui a passé son diplôme l'année dernière et qui vient de demander de faire une thèse en sociologie. C'est une belle réussite. En fait, on lui a porté la peste comme disent les Américains. Il dit « *je ne supporte plus là où je suis, à cause de vos cours...* ». Je suis également membre du *CERReV* de l'université de Caen. Mes travaux portent sur la sociologie du risque en général, le risque comme sorte de catégorie de pensée, et sur la rationalisation du social.

Martine BARRE-PEPIN : Je n'ai malheureusement pas noté leurs noms, mais j'ai trouvé en ligne une thèse – je suis sûre que vous devez connaître⁴ – qui démontre que c'est dans les rapports humains que l'on apprend le plus de choses, dans l'échange...

Dominique PECAUD : Donc, je travaille essentiellement sur tous les effets contre-intuitifs de ce processus de rationalisation du social.

Anne CADORET : Je suis maître de conférences à l'université de Bourgogne au Laboratoire *ThéMA*, je fais partie des géographes qui travaillent en sciences sociales, alors que les autres géographes de ce laboratoires travaillent plus en modélisation avec des systèmes informatiques, comme André *LARCENEUX*, bien qu'il soit économiste il a des entrées par la géographie sociale. Je travaille plus spécifiquement sur les processus conflictuels dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, je n'y connais absolument rien en secret défense et sur les sites militaires et nucléaires, enfin je commence un petit peu mais à la base c'est pas du tout mon terrain, mais je trouve ça assez passionnant. Je travaille également sur les processus participatifs, puisqu'en travaillant sur les processus conflictuels on est amené à travailler sur la régulation des conflits et sur les formes de dialogue qui apparaissent : négociation, concertation... à essayer d'y voir un petit peu plus clair. Dans le projet *SEMIPAR* je suis davantage sur l'aspect conflictuel bien qu'il y ait encore des choses qui soient à cerner sur l'objet d'étude. J'aurai l'occasion de poser des questions tout à l'heure pour y voir un peu plus clair. Il y a énormément de choses qu'il serait intéressant de voir mais ce n'est pas possible de tout faire. Il y a le conflit, il y a les processus participatifs qui m'intéressent dans cette étude.

Nicolas RICHTER : Doctorant en sociologie à Caen au *CERReV*. Je fais ma thèse en sociologie sur l'importance du secret dans nos sociétés. Dans le cadre de *SEMIPAR*, ça rejoint un peu la géographie sociale des processus conflictuels, comment ça passe en intérieur en extérieur, qui dit quoi, qui fait quoi... les différentes positions des acteurs que se soit de la société civile ou même des entreprises. J'ai commencé une série d'enquêtes à Dijon, le mois dernier, ça concernait surtout les membres de la *SEIVA*, principalement des élus et des universitaires. J'y retourne d'ici un mois et demi pour faire une enquête plus riverains et *Valduc*.

Philippe BILLET : Tu restes combien de temps ?

⁴ Ndlr : Grégory Rolina, *Sûreté nucléaire et facteurs humains. La fabrique française de l'expertise*, préface de Jacques Repussard, Paris, Presses de l'Ecole des mines, Economie et Gestion, 2009, 302 p.

Nicolas RICHTER : La dernière fois, j'y suis resté cinq jours. Je me suis basé sur le guide d'entretien que l'on avait élaboré en juin, à Caen. Il faut y retourner une semaine, peut être deux, la prochaine fois pour revoir...

Anne CADORET : Pour remobiliser les gens.

Nicolas RICHTER : Oui des contacts.

Philippe BILLET : Et tu te concentres juste sur la SEIVA ou tu comptes faire d'autres sites.

Nicolas RICHTER : Pour Valduc, le caractère un peu original, c'est pour moi cette structure qui est née à l'origine on ne sait pas trop pourquoi, enfin, maintenant on sait pourquoi, plus précisément le contexte dans lequel c'est arrivé, comment, pourquoi cette structure, son fonctionnement, sa composition et comment elle tente de répondre, comment la SEIVA tente de répondre aux problématiques de l'information, de la communication, de la gestion du secret et de l'information, qu'est-ce qu'ils peuvent dire à leurs membres et comment les membres sont investis, parce qu'il y a un investissement séparé entre les différents membres de la SEIVA, donc entre eux, les conflits à l'intérieur de la SEIVA et à l'extérieur aussi entre la SEIVA et les habitants ou et Valduc. Le travail sur cette structure me paraît essentiel pour comprendre Valduc et ses environs.

Dominique PECAUD : Tu peux dire en une phrase ce qu'est Valduc à Fabrice ?

Nicolas RICHTER : Valduc, c'est le centre de recherche et centre militaire, CEA, où l'on fabrique en France, les têtes nucléaires pour notre arsenal. Après il y a aussi de la recherche sur autre chose que les bombes.

Fabrice MARCHAL : Elle existe depuis quand la SEIVA ?

Nicolas RICHTER : Depuis janvier 1996. Et Valduc depuis 1957. La SEIVA a été créée sur le modèle des commissions locales d'information pour répondre à l'urgence de la situation autour de Dijon et de Valduc. Mais je vais en dire deux mots si vous voulez tout à l'heure. Là je suis encore aux premiers résultats de ce que j'ai fait là-bas, mais je peux vous dire un petit peu les conflits qui commencent à ressortir, les choses que j'ai pu voir et pourquoi il faut y retourner après.

Juliette OLIVIER : Ingénieur de recherche, UFR Droit, CREDESPO. Je me suis proposé de travailler sur les CLI et les variantes, variations autour des CLI. Je commence à m'y mettre.

Philippe BILLET : Je suis professeur de droit à Lyon, je travaille à l'Institut de droit de l'environnement, je suis davantage spécialisé dans les droits des risques et je suis coordonnateur scientifique du projet SEMIPAR. Je travaille sur les aspects de cindyniques et de droit, et dans le projet j'ai travaillé sur l'évolution de la notion de secret en droit, mais je me positionne principalement du point de vue du droit public puisque je suis publiciste et non privatiste et que j'aurai de la peine à remplacer Martine dans son rôle. J'ai envisagé de prolonger ma réflexion sur la notion de secret en droit sur tout ce qui concernait la notion de raison d'Etat – c'est une des causes du secret – et voir si l'on ne peut pas faire un parallèle avec ce que l'on appelle en droit l'acte de gouvernement, qui est la décision qui est prise et qui n'est

pas justiciable et donc qui ne peut pas être déférée au juge administratif en vue d'une annulation, ce qui fait que l'on ne peut pas l'analyser même sur ce plan là. Et puis je travaille aussi sur la question de savoir si l'évolution du droit de l'environnement, et donc du droit à l'information, ne remet pas en cause pour partie le secret. J'ai travaillé sur ce point sur les arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a très sensiblement amoindri la notion de secret, notamment en matière de dissémination d'OGM par exemple, ou de décision intéressant les produits chimiques, et puis sur la position de la Cour Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme sur le droit à l'information par rapport aux situations dangereuses. Il y a de plus en plus de jurisprudence sur ce point qui mérite d'être analysée, me semble-t-il. Et puis j'y ai associé, comme elle faisait partie du projet au départ mais qu'elle passait l'agrégation de droit qu'elle n'a malheureusement pas eue, Marianne MOLINER-DUBOST, qui était ma chargée de TD, maintenant maître de conférences à Lyon 3 et qui travaille également sur les risques. Elle va donc travailler, en droit, sur les installations classées militaires. J'ai été contacté par ailleurs, par un monsieur dont j'ignore tout, qui travaille dans le privé visiblement et qui avait l'air d'être intéressé par ce que l'on faisait, et qui voulait savoir s'il pouvait participer activement à nos travaux ou autre. Alors comme il n'a aucune référence dans le domaine, je n'ai rien trouvé sur lui, et qu'en plus on a déjà largement avancé, je lui ai fais comprendre que...

Dominique PECAUD : C'est peut-être un espion ?

Martine BARRE-PEPIN : Oui.

Philippe BILLET : Non.

Anne CADORET : Qui c'est ?

Philippe BILLET : J'ai oublié son nom.

Dominique PECAUD : Je voudrais juste reprendre sur la raison d'Etat. Ça me paraît très très intéressant. Aujourd'hui je devais faire une petite intervention, que j'ai repoussée parce que je n'étais pas prêt. Je voulais revenir sur cette polémique entre Emmanuel KANT et Benjamin CONSTANT autour du droit de mentir. Mensonge, secret, c'est des choses qui s'articulent relativement bien. Et ça me fait penser à ça, est-ce que serait idiot de rapprocher ce que l'on appelle raison d'Etat avec ce que KANT appelle impératif catégorique ?

Philippe BILLET : Non, c'est ça, sur l'affaire des frégates on te met le secret défense et c'est l'aspect juridique alors que la raison d'Etat c'est l'aspect politique. La question est de savoir comment les deux peuvent s'articuler.

Dominique PECAUD : Il s'agit de voir l'aspect rationnel du point de vue kantien, c'est-à-dire comme un impératif catégorique : on n'a pas le droit de mentir, puisque la vérité est exigée tout le temps, ce à quoi répond CONSTANT, mais non pas du tout, ce n'est pas du tout comme ça que ça se passe.

Philippe BILLET : Il y a un superbe ouvrage qui a été écrit pas je ne sais plus qui, une très grande juriste française, qui s'appelle *Raisonner la raison d'Etat*⁵, et qui dit des choses très intéressantes sur comment est-ce que l'on peut améliorer dans nos sociétés démocratiques la raison d'Etat et tout ce qui peut en découler comme le secret... Et moi j'essaie de travailler sur comment est ce qu'en l'état de l'évolution du droit on peut remettre en cause ses secrets ou en tout cas un certain nombre d'informations auxquelles on ne pouvait pas avoir accès. Ce n'est pas parce les Etats connaissent des difficultés sur leurs territoires du fait de la divulgation de certaines choses que ça justifie qu'ils puissent garder le secret sur un certain nombre d'éléments. Après, il y a donc tout un problème d'articulation entre la notion d'intérêt général, d'intérêt privé, la protection de l'individu, parce que notamment pour les OGM, c'est d'abord cela qui est mis en cause.

Dominique PECAUD : Oui, je crois que c'est une assez bonne idée que je n'ai pas fait cette intervention aujourd'hui (ndlr : sur la controverse entre KANT et CONSTANT à propos d'un prétendu droit de mentir). Il faut que je la recentre par rapport à ça.

Philippe BILLET : En fait, ça m'est venu pendant les vacances de Noël, je suis retombé sur ce livre et sur une émission de radio sur la raison d'Etat, et je me suis dit, et le secret de dans tout cela ?

(Reprise des présentations)

Martine BARRE-PEPIN : Je suis Maître de conférences en droit privé, non spécialiste de droit de l'environnement, j'ai été rattachée à ce projet dans un second temps, lorsque le projet SEMIPAR a été étendu à la problématique du secret industriel qui n'était pas visée au départ. J'enseigne le droit de la propriété intellectuelle, donc je connais les procédures de brevet, notamment la mise au secret des brevets durant deux mois, par le Ministère de la défense, pour toute procédure de dépôt. Ce que je voulais également dire, c'est que je connais les sociologues pour avoir siégé au comité national du CNRS pendant deux ans, puisque les privatistes sont mariés avec les sociologues. Cela a été l'occasion de connaître un peu toutes les équipes de sociologie. C'était assez intéressant puisqu'il y avait les bourdieusiens et les anti-bourdieusiens, et nous juristes, nous étions quatorze et ils nous courtoisaient... J'ai fait une thèse de sociologie du droit du contrat, à une époque où la sociologie du droit ne portait que sur le droit de la famille, et donc, je n'ai jamais pu vraiment développer cela alors que j'avais fait une enquête auprès d'accédants à la propriété et comparé tous les contrats... Bon, cela n'a rien à voir avec le secret, que je découvre aujourd'hui, mais la logique du secret industriel, qui est à mon avis une notion plus étroite que le secret des affaires et le secret d'entreprise – parce que l'on pense plutôt à la technologie quand on parle de secret industriel –, c'est une logique de propriété, d'appropriation. Même si c'est de fait parce qu'il n'y a pas de titre propriété. Donc, c'est la possession, le maintien à l'abri de l'accès, des protections physiques... Ce que je voulais dire, c'est que si l'on oppose quelque chose au secret de l'entreprise, c'est le domaine public.

Philippe BILLET : Alors, ce que Martine appelle domaine public, ce n'est pas le domaine public au sens du droit public, c'est ce qui peut ressortir en dehors de l'entreprise.

⁵ Ndlr : Mireille DELMAS-MARTY, *Raisonner la raison d'Etat. Vers une Europe des droits de l'homme*, Paris, PUF, Les voies du droit, 1989.

Martine BARRE-PEPIN : C'est ce qui n'est pas propriété privée.

Alexis BACONNET : Je suis chargé de mission au sein du projet SEMIPAR. A ce titre j'interviens pour la gestion administrative et le pilotage administratif du projet, pour la communication du projet, et aussi, de part les thématiques sur lesquelles je me suis spécialisé, en tant que spécialiste des questions de sécurité et de défense, questions que j'étudie essentiellement du point de vue de la science politique.

Hamza CHERIEF : Je suis doctorant en droit international public à l'université de Bourgogne. Dans le cadre du projet SEMIPAR, j'interviens sur les questions de défense et de sécurité, les implications du développement du nucléaire civil et militaire du point de vue de la souveraineté, l'influence de la souveraineté sur la notion de secret, ainsi que l'influence des relations internationales en matière nucléaire sur la participation du public au niveau de l'ordre interne.

Frédéric LEMARCHAND : Je suis en charge de la partie sociologique, qui est un des deux pans..., de l'étude du contexte..., enfin il y a le texte et le contexte au départ. Donc moi c'est plutôt le contexte, et je dirige également la thèse de Nicolas Richter qui est entièrement dédiée au programme du contrat de recherche. Je travaille en étroite collaboration avec Dominique PECAUD et son équipe.

(Fin des présentations)

Philippe BILLET : (ndlr : à propos de l'ouvrage auquel il était fait référence plus tôt) C'est Mireille DELMAS-MARTY !

Dominique PECAUD : Oui, aux PUF ! C'est d'ailleurs une des seules juristes que je connais.

Philippe BILLET : (ndlr : pour en revenir au rapport de synthèse) Il faut que l'on se fixe une trame de réflexion et que chacun apporte sa pierre à l'édifice en fonction des recherches.

Dominique PECAUD : Quand tu parles de rapport et d'ouvrage, se sont deux choses différentes ?

Philippe BILLET : Oui, ce sont deux choses différentes. D'abord un rapport pour le CDE⁶, ensuite, une publication d'après colloque.

Alexis BACONNET : Avec une précision toutefois, c'est que le rapport du mois d'avril est quand même extrêmement centré sur la forme et l'état d'avancement des recherches, les difficultés rencontrées, ou l'absence de difficultés rencontrées, plus que sur le fond, le propos et éventuellement les solutions proposées au Ministère.

Philippe BILLET : Précision, je suis à Lille la semaine prochaine, je me déplace pour cinq minutes⁷, pour présenter le projet SEMIPAR dans le cadre de la réunion des groupes de travail

⁶ Ndlr : Programme Concertation Décision Environnement du Ministère de l'écologie.

⁷ Ndlr : Certains projets disposent d'une durée de présentation de quinze minutes. Toutefois, ces durées de présentation ne relèvent pas de l'importance accordée par le Ministère aux différents projets, mais tout simplement de l'état d'avancement des différents projets.

du CDE. Ce qui est prévu à Lille, c'est de présenter les projets de recherche qui sont dans le CDE et ensuite de faire une visite.

Martine BARRE-PEPIN : Et ce sont des projets universitaires ?

Philippe BILLET : Oui, ce sont de projets universitaires.

Martine BARRE-PEPIN : Et donc, le rapport d'avril c'est... ?

Alexis BACONNET : Je restitue le verbe de Madame Ghislaine GARIN-FERRAZ, animatrice scientifique au sein du CDE, qui m'a dit que ce n'était pas la peine de s'inquiéter puisqu'il s'agissait d'un rapport de contrôle, en quelque sorte, « *est-ce que tout va bien ?* », « *est-ce que les choses sont faites ?* », « *est-ce que la machine est lancée ?* ». Ce n'est pas un rapport très conséquent. Il s'agit d'un maximum de 15 à 20 pages.

Frédéric LEMARCHAND : C'est un rapport d'activité.

Alexis BACONNET : Pour une équipe aussi conséquente que la nôtre, c'est minuscule. Il suffirait que chacun produise en une page sa problématique, l'état d'avancement de son axe de recherche, et puis les difficultés rencontrées. Si chacun peut faire ça, à l'échelle d'une page et ensuite le transmettre...

Philippe BILLET : Parce qu'en fait, ils font un contrôle intermédiaire. Cela permet de voir l'état d'avancement des projets, de voir si l'on est bien calé par rapport au projet initial. Surtout, ils veulent savoir où va l'argent, afin d'éviter la casse et de pouvoir recadrer en cas de souci.

Alexis BACONNET : Je suis désolé de te couper la parole mais je voudrais ajouter une précision qui me revient seulement maintenant. C'est que, pour le rapport il faut aussi tabler sur le site Internet et sur les personnes qui ont déjà été contactées. Soit par nous juristes, lors de demandes de sources documentaires ou de déplacements lors de différentes conférences, soit par vous sociologues et géographes, sur les enquêtes que vous avez pu faire en terrain. Il faut montrer que le projet a déjà été diffusé et que l'on n'est pas resté avachi à réfléchir d'une manière livresque. Il y a des contacts qui ont été noués, des rencontres qui ont été faites, HCTISN, Henri REVOL, arsenal...

Martine BARRE-PEPIN : Et les enquêtes.

Alexis BACONNET : Oui voilà, les enquêtes auprès des élus.

Martine BARRE-PEPIN : Ça fait beaucoup de choses !

Philippe BILLET : Oui, on a fait énormément de choses, mais il faut maintenant que l'on clarifie pour recadrer et dire que l'on a maintenant un angle d'attaque commun. Parce qu'il faut quand même se dire que pour la recherche, il nous manquera quatre à six mois pour faire le rapport final. Parce que cela ne se fera pas la veille, il faudra relire... D'ailleurs, je t'enverrai (ndlr : Alexis BACONNET) le rapport de synthèse pour que tu le relises avant, avec toute liberté d'adjonction, de réduction...

Alexis BACONNET : D'accord, aucun problème.

Philippe BILLET : Je construirai ce rapport intermédiaire sur la base des informations que j'aurai reçues et puis du site. J'ai déjà pris pas mal de notes.

Frédéric LEMARCHAND : Il te faut ça pour quand Philippe ?

Alexis BACONNET : Le rapport doit être remis le 27 avril.

Philippe BILLET : Si je peux avoir ça pour la mi-mars, ce serait parfait.

Anne CADORET : Donc une page, c'est la problématique, l'état d'avancement...

Philippe BILLET : Une page, c'est la problématique, ce que tu as fait dans le détail... Si par exemple tu as fait dix jours sur le terrain, tu dis dix jours sur le terrain, ainsi que deux ou trois orientations de la recherche.

Nicolas RICHTER : Oui, mais est-ce qu'on pourrait aussi borner réellement le projet ?

Philippe BILLET : Borner ? C'est-à-dire ?

Nicolas RICHTER : Pour moi, ça reste un peu flou sur certains pans en fonction de si on ajoute telle notion de secret, de site...

Philippe BILLET : Au sujet du secret où ils nous ont demandé de faire autre chose que du militaire, il y a Martine qui va travailler sur les aspects de droit privé pesant sur la question. Quant à moi, je travaille depuis deux ans avec Catherine LHOSTE⁸ qui est la responsable des brevets chez Arkema, le *leader* européen des nano-technologies, et qui est l'ancienne responsable des brevets chez L'Oréal aux Etats-Unis. On travaille régulièrement ensemble, on se voit tous les deux mois. Je vais lui demander de prendre une demi-journée pour qu'on discute du secret vu du côté de l'industriel.

Frédéric LEMARCHAND : On pourrait aller voir Corinne LEPAGE ensemble.

Philippe BILLET : Pourquoi pas, ça serait bien.

Frédéric LEMARCHAND : Elle est quand même très confrontée à toutes ces questions de secret, de brevet OGM industriels... et comme tu dis faire une rencontre libre, voir comment elle construit...

⁸ Ndlr : Profil de Catherine LHOSTE (communiqué ultérieurement par Philippe BILLET) : maîtrise de Physique spécialité Atomique et Nucléaire puis des Certificats de Chimie organique et minérale. Diplômée du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), en Brevets d'Invention et Mandataire Européen depuis plus de 20 ans. Inscrite sur la liste des mandataires pour les marques (Officie de l'harmonisation pour le marché intérieur - OHMI). Après un stage longue durée en recherche au CEA, dans le Département de Protection contre les rayonnements, elle a commencé sa carrière en propriété industrielle en 79 au Département Propriété Industrielle de Brevatome (à l'époque gestionnaire des brevets et contrats dans le domaine nucléaire) comme ingénieur brevets, et ce pendant 14 ans. Elle a passé ensuite un peu plus de 11 ans chez L'Oréal comme responsable d'un groupe d'ingénieurs Propriété Industrielle dans les produits cosmétiques pour la peau puis comme Directrice Adjointe. A ensuite pris la direction du Département Propriété Intellectuelle d'Arkema France, jusqu'à ce jour.

Philippe BILLET : Si en même temps on peut voir Henri REVOL, on peut faire d'une pierre deux coups, on n'est pas obligé de monter à cinquante, pour limiter les frais et que l'interlocuteur se sente aussi un peu libre.

Frédéric LEMARCHAND : Enfin, moi je peux arranger une rencontre avec Corinne.

Philippe BILLET : Je connais plus son mari, Christian HUGLO.

Frédéric LEMARCHAND : Ça peut être aussi Christian HUGLO.

Philippe BILLET : Non, mais Corinne se sera beaucoup mieux puisqu'elle est plus dans la réflexion puisque c'est une politique, alors que son mari est plus technique.

Frédéric LEMARCHAND : Elle a une sociologie, elle aime croiser les chemins...

Philippe BILLET : Ce serait une excellente idée, surtout qu'elle a beaucoup travaillé sur les OGM notamment du point de vue du secret, et puis elle a été Ministre de l'environnement.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, et puis elle est dans une polémique en ce moment, sur la publicité d'Areva. C'est elle qui a critiqué la présentation faite.

Alexis BACONNET : La présentation beaucoup trop vertueuse du nucléaire par Areva a été critiquée. Oui, c'est un article que j'ai fait suivre dans la veille, au sujet du nouveau film publicitaire d'Areva qui montre à quel point les énergies ont toujours joué un rôle important et vertueux dans le développement historique des civilisations. En fait, ils ont joué à placer le nucléaire dans la continuité de toutes les énergies. Un certain nombre d'associations écologistes estiment qu'il n'y a pas assez de distance avec le nucléaire.

Frédéric LEMARCHAND : C'est aussi leur stratégie, de naturaliser le nucléaire.

Martine BARRE-PEPIN : Mais je crois que Corinne LEPAGE a pris position.

Alexis BACONNET : Oui, c'est possible mais malheureusement je n'ai plus les détails de son positionnement.

Dominique PECAUD : Plus précisément, toutes les énergies du film sont montrées sous le prisme de développement durable, et au dernier plan, on voit le nucléaire avec les éoliennes...

Frédéric LEMARCHAND : Ils incluent le charbon et le pétrole aussi ?

Philippe BILLET : Tu prends la dernière pub de Total, maintenant c'est le photovoltaïque.

Dominique PECAUD : Dans le film, ce ne sont pas toutes des énergies renouvelables. Mais c'est le dernier plan, tu vois, qui est une espèce d'assimilation du nucléaire à une énergie renouvelable. C'est plutôt des énergies non fossiles.

Frédéric LEMARCHAND : Ah oui, c'est ça.

Dominique PECAUD : Ils jouent sur le même plan.

Philippe BILLET : Le vrai souci que tu as actuellement, c'est que comme tu as une reprise, pour des raisons tenant aux émissions de CO₂..., de la relance du nucléaire en France où le parc était limité à 30 ans – d'un point de vue comptable on a eu un rapport de la Cour des Comptes il y a cinq ans – et que désormais on prévoit de le passer à quarante voire cinquante ans et qu'en Suisse on est en train de discuter pour savoir si l'on veut faire une deuxième centrale nucléaire alors que plus personne n'en voulait, pour des raisons énergétiques on se rend compte que les barrages ne suffisent plus.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais les raisons écologiques, elles sont démontées même par les experts du nucléaire, le CO₂...

Philippe BILLET : Oui, n'empêche que cette relance du nucléaire il faut maintenant la faire passer.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais très peu de pays ont fait ce choix... Maintenant ils ont trouvé l'alibi et co-responsable à une politique commerciale d'un gouvernement qui promeut une énergie qui est en déclin depuis vingt ans.

Alexis BACONNET : Oui, l'alibi du développement durable est tombé à point nommé, puisqu'on a dit « *et bien voilà, ça tombe bien, avec le nucléaire on ne fait pas de CO₂* ». C'est une énergie « *propre* », mais qu'est-ce que l'on fait des déchets ? Avec le matraquage médiatique cela a fini par passer dans un certain nombre d'oreilles. Je ne dis pas que c'est du « *tout cuit* » mais il y a quand même un certain nombre de personnes pour qui ça commence à être quelque chose qui se défend.

Dominique PECAUD : Ce qui circule dans les médias, c'est « *on a fait le bon choix* ».

Frédéric LEMARCHAND : Oui, c'est ça, finalement après vingt ans, on a fait le bon choix...

Philippe BILLET : ...finalement De Gaulle avait raison.

Dominique PECAUD : On aurait finalement « *anticipé* »...

Alexis BACONNET : Le problème, encore une fois, c'est qu'en France plus que dans tout autre pays, la décision de s'engager dans le nucléaire a été tellement marquée par la politique et surtout par la quête de la puissance, qu'il est impossible – sans même parler de renier cela – de revenir d'une manière critique là-dessus. Dans beaucoup de pays, l'engagement dans le développement d'une filière nucléaire de défense est avant tout fait pour acquérir une souveraineté nationale, une indépendance et l'engagement dans un nucléaire civil est une sorte de palliatif, de complément à d'autres énergies, de palliatif à des ressources géographiques ou énergétiques données. Il n'y a qu'en France où ça s'est vraiment développé sous le prisme de la puissance du début jusqu'à la fin. C'est-à-dire exister, continuer d'exister, alors que le pays n'existait plus, avait été ravagé par deux guerres mondiales, que l'Europe n'était plus le temple de la puissance mondiale... et ainsi de suite... Et je pense que c'est aussi pour cela que les institutions et un certain nombre d'élites ont autant de mal à revenir en arrière ou même seulement à discuter ce processus.

Philippe BILLET : Oui, et d'un point de vue purement technique, j'ai lu dans le débat sur la dernière loi de finance qui fait chuter le prix du photovoltaïque avec le crédit d'impôt, c'est notamment par rapport à l'Outre mer. On ne peut pas avoir plus de 30% du parc qui soit en énergie renouvelable parce que ça ne permet pas d'assurer les pics de production, ça déstabilise les réseaux parce que ce n'est pas une énergie en continu. Par exemple, j'ai vu en Guadeloupe, l'usine de production électrique qui est alimentée par des pétroliers, partout ça crache afin de pouvoir alimenter toute l'île en électricité. Tu te dis après, « nucléaire ou... » Quand tu vas sur place, tu hésites. Et ils ne peuvent pas développer les énergies renouvelables parce que techniquement ça pose problème. C'est techniquement un élément de relance du nucléaire, mais il n'empêche...

Frédéric LEMARCHAND : Non, c'est les modèles de développement, les modèles de déplacement, les choix énergétiques... parce que l'énergie il y en a partout. La Normandie est en train de se réorienter Energies marines (algues marines, courants...) on découvre maintenant que techniquement on peut exploiter. Science Po Rennes a ouvert une antenne à Caen pour travailler essentiellement sur les énergies renouvelables.

Dominique PECAUD : Je connais un projet de développement d'une hydrolienne de soixante-dix mètres de circonférence, soixante mètres de profondeur.

Philippe BILLET : Bon, maintenant que le tour de table a été fait, comment va-t-on procéder ? Concrètement vous pouvez tout m'envoyer mi-mars ? C'est bon ? Donc, chacun m'envoie en résumé ce qui a été fait de son côté, outre les éléments collectifs comme les rencontres de Caen ou à l'arsenal où c'est les sociologues et Caen qui s'en occupent. Par contre lorsque nous sommes allés à Valduc, c'est Dijon qui s'en occupe.

Nicolas RICHTER : Et donc, tu veux que ça se présente comment ?

Philippe BILLET : Très simplement. Le programme a commencé à telle date, voilà tout ce que l'on a fait. Les calendriers, les entretiens, quelle est la problématique... *grosso modo* ce que nous laisse entrevoir le premier contact et ce que l'on envisage de faire par la suite, pour montrer que l'on est dans une phase dynamique.

Dominique PECAUD : On met les exposés, par exemple celui que j'avais fait ?

Philippe BILLET : Oui, absolument. Je vais mettre aussi l'exposé que j'avais fait, les contacts qu'on a pu prendre à droite et à gauche...

Juliette OLIVIER : Oui, mais là ça fera plus de dix pages.

Philippe BILLET : Tant pis, s'il y a 20 pages, je ne vais pas recouper. Et ce sera toujours ça de plus aussi pour dégager les éléments communs pour que je puisse déjà m'imprégner de l'ensemble.

Martine BARRE-PEPIN : J'en suis restée à la réunion de Cherbourg où l'on s'est un peu réparti les tâches. Quand on nous a parlé du rapport intermédiaire en décembre, Marguerite et moi avons essayé de se voir à Dijon et il en est ressortit que l'on devait être capable de montrer nos problématiques pour échanger. Or, aujourd'hui, puisque l'on est ensemble, il me semble qu'il

faut que l'on croise nos questionnements individuels, parce que moi, mon travail sur l'encadrement du secret industriel, je ne veux pas le faire toute seule, je veux le raccrocher à notre logique et j'ai plein de questions à poser là-dessus. C'est ce que je souhaite que l'on fasse aujourd'hui, un petit peu comme quand vous avez lancé la réflexion sur le droit de mentir. Moi je regarde un petit peu l'affaire *Wikileaks*, il y a eu aussi un papier sur le secret diplomatique dans *Le Monde*, il y a ce clivage secret/transparence : qu'est-ce que la transparence ? Par rapport à quoi ?

Frédéric LEMARCHAND : Et bien on travaille dessus aussi, ça nous ramène tout de suite à des questions très théoriques...

Philippe BILLET : Ce que je voulais dire par-là, c'est que les personnes ont effectivement déjà faits des choses, et ça me permet, en réunissant tout, de faire une première synthèse, mais c'est plus un état d'avancement parce qu'ils savent pertinemment que l'on est réparti sur quatre groupes thématiques différents...

Martine BARRE-PEPIN : Oui, tout à fait, mais Nicolas dit « *j'aimerais bien qu'on cerne* »... On s'était déjà posé la question du droit étranger ou de l'international. Tu as parlé de la CJCE ou de la CEDH, est-ce que c'est applicable à notre problématique en France, parce que l'on fait quand même du franco-français pour SEMIPAR ?

Philippe BILLET : Non, parce que maintenant, la CJCE et la CEDH, c'est du droit français. Ce que je veux dire par-là, c'est que l'interprétation que donne la Cour par rapport à l'obligation de diffuser des informations en application de la CEDH, ça s'applique à tous les Etats.

Martine BARRE-PEPIN : Je suis d'accord. Je voulais dire par rapport à des questionnements internationaux sur le nucléaire.

Philippe BILLET : Oui, on ne va pas partir sur ces éléments-là, ce serait trop compliqué.

Anne CADORET : Sur le bornage du sujet, il y a deux choses, d'abord la problématique, ensuite les sites retenus. Moi j'ai besoin d'un ancrage territorial et je suis un peu perdue parce qu'il y a des sites comme la DCNS, mais est-ce qu'on élargit à des communes environnantes, et de quelle façon ? Pour avoir des informations lors des entretiens, on était arrivé plus ou moins en accord en juin là-dessus, mais il y a un lien avec cet ancrage territorial et ces thématiques. Moi j'étais partie, à la base, sur le fait que, c'était aussi la thématique Environnement qui était importante, et puis que parfois dans des recherches que j'ai pu faire, notamment au niveau de la conflictualité, je ne sais pas si je laisse tomber un aspect parce qu'il n'y a pas d'environnement...

Frédéric LEMARCHAND : Tout dépend de ce que l'on appelle environnement, mais ce sont les conflits entre société civile et organisation du secret militaire par l'Etat.

Nicolas RICHTER : Ça peut être lié à des conflits ?

Frédéric LEMARCHAND : Ça peut être lié. Il y a les conflits environnemento-sanitaires, mais tu vois, l'affaire de Karachi, on tourne autour mais on y va, on est en plein dedans même.

Philippe BILLET : Non. A mon avis on peut disserter sur l'affaire Karachi au regard de la notion de secret et de la façon dont on le pose, mais on l'évoque simplement et on n'en fait pas une analyse circonstanciée parce que le programme c'est Concertation Décision Environnement auprès du MEDDM.

Dominique PECAUD : C'est quoi MEDDM ?

Martine BARRE-PEPIN, Philippe BILLET, Juliette OLIVIER : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (ndlr : désormais du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement).

Frédéric LEMARCHAND : Mais tu as à Cherbourg, des familles, des filles de personnels de la DCNS qui ont d'ailleurs écrit un livre récemment, qui sont passées par des organismes de la société civile demandant des comptes à l'Etat sur l'usage du secret dans une affaire qui implique l'activité industrielle faite à Cherbourg. Donc tu vois, ça a un impact environnemental d'une certaine manière, qui porte atteinte à l'intégrité physique... Tu vois, ce n'est pas seulement la pollution. L'attentat est aussi un effet environnemental d'une certaine manière, au sens systémique.

Philippe BILLET : Oui, j'entends bien.

Anne CADORET : Sur Karachi, pour rester à l'intérieur des frontières, il y a des choses sur les cotisations des taxes professionnelles et foncières, des harmonisations de salariés... ça c'est pas environnemental, donc on laisse tomber.

Philippe BILLET : On est plus dans l'idée de savoir comment est-ce qu'est perçu le secret, qu'est-ce que le secret, comment est-ce qu'il est défini, comment est-ce qu'il est opposé et comment est-ce qu'en face il y a le perçu du secret, le ressenti des individus, les stratégies qu'ils développent pour accéder à plus d'information, et puis l'évolution éventuelle...

Frédéric LEMARCHAND : Tu vois notre terrain de base c'est SEIVA, Indret et l'arsenal.

Juliette OLIVIER : Et d'ailleurs, on ira sur place pour Indret ? C'est pas prévu ?

Philippe BILLET : Il me semble que c'est prévu.

Frédéric LEMARCHAND : Et bien on peut...

Philippe BILLET : On a fait la SEIVA, on a fait Cherbourg et puis il restait Indret...

Alexis BACONNET : Et c'est tout.

Anne CADORET : On avait parlé de l'île Longue.

Frédéric LEMARCHAND : Il faudrait avoir une entrée là-bas.

Dominique PECAUD : J'ai une entrée. Elle est absolument incroyable, vous voulez que je vous raconte l'histoire ?

Philippe BILLET : A table plutôt.

Dominique PECAUD : D'accord, mais elle est vraiment intéressante.

Philippe BILLET : Donc, vous m'envoyez tout pour mi-mars. J'en ai impérativement besoin. Ensuite, comment va-t-on procéder pour les rédactions, quel est notre axe ? Il va falloir que l'on se définisse un axe effectif pour le rapport final.

Anne CADORET : Peut-être peut-on rappeler ce que chacun a fait, le calendrier de ce qui est prévu pour voir justement dans quel axe ça peut se situer.

Philippe BILLET : Et le calendrier, c'est-à-dire ?

Anne CADORET : Et bien ce qui a été fait, par exemple tes enquêtes, et ce que tu as précisé quand tu y retournais, quand est-ce que tu prévois d'aller à Caen...

Martine BARRE-PEPIN : On peut peut-être dire déjà ce que chacun a fait ?

Philippe BILLET : Et bien Anne, vas-y.

Anne CADORET : Et bien moi déjà ce que j'avais prévu à la base, c'était de travailler sur les aspects conflictuels à partir de deux sources – moins sur les entretiens mais je voudrais quand même m'investir la prochaine fois que Nicolas viendra à Dijon – à partir de deux sources, la presse quotidienne régionale et les jugements en seconde instance : Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat et Cour de Cassation. Je voulais voir quels étaient les sujets traités autour des sites qui ont été retenus, donc c'est pour ça que je demandais le bornage...

Philippe BILLET : Quels sujets ont été traités ? Quelles affaires, d'accord voilà, quels objets.

Anne CADORET : Oui voilà les objets, les acteurs, les enjeux et puis essayer d'analyser un petit peu les stratégies aussi, et puis qu'est-ce que le grand public peut lire à travers les médias. Qu'est-ce qui est visible ?

Juliette OLIVIER : On a une stagiaire actuellement à la SEIVA, qui travaille à dépouiller les journaux, normalement. On a trois stagiaires.

Anne CADORET : Ah, et bien voilà.

Dominique PECAUD : Vous travaillez avec Access, le logiciel, comment vous faites ?

Anne CADORET : Pour l'ensemble ?

Dominique PECAUD : Oui.

Anne CADORET : Non. En fait ça je n'ai pas commencé à faire parce que j'ai un problème de mots clés. C'est-à-dire que pour récupérer des articles de presse régionale je ne savais pas trop ce qu'il fallait retenir. Mais ce n'est pas Access, c'est *Sphynx*. C'est à peu près le même, sachant que je ne veux pas faire d'analyse lexicale. Ce n'est pas l'objet. C'est plutôt voir quels sont les objets de conflits, quels sont les acteurs, quels sont les tiers impliqués mais pas forcément partie prenante directe, comment les sujets sont traités, qu'est-ce qui fait conflit etc... Donc ça, je ne l'ai pas commencé puisque c'est formulaire va me permettre d'engager cette recherche là, je le débute le 1er février. Sur les jugements Cour de Cassation, Conseil d'Etat... j'ai retenu

seulement les jugements où il y avait de nommé Direction des Constructions Navales, Cherbourg, Nantes et Valduc. Et en fait il y a 80 documents...

Martine BARRE-PEPIN : Ah quand même !

Philippe BILLET : Oui et puis après il y a des problèmes de salariés par exemple.

Anne CADORET : Oui donc c'est des contrats de sous-traitance, des marchés publics, des cotisations de taxes professionnelles, des indemnisations de salariés, il y en a extrêmement peu – c'est la seconde instance donc, parce que c'est sur *Lexis Nexis* – sur la sûreté, l'amiante et un cas à propos de la consommation d'eau polluée à bord d'un sous-marin. Il y a peu de jugements, et très peu qui portent sur l'aspect environnemental, alors sur le secret, rien du tout. Mon entrée c'est bien les sites étudiés, ce n'est pas le secret en général.

Philippe BILLET : Oui, donc c'est bien l'aspect concertatif et les oppositions qui se manifestent.

Dominique PECAUD : Dans l'aspect environnemental, pour être vrai, il y a quelque chose d'intéressant, je ne sais pas où ça peut nous mener. Donc, il y a la constitution d'un grand patrimoine artistique sur l'estuaire avec trois périodes, la prochaine étant en 2012. Donc à chaque fois l'idée c'est d'installer une œuvre d'art monumentale dans les communes. Donc il y a une œuvre d'art contemporain devant l'usine d'Indret, qui donne sur la Loire, c'est une espèce de gris tuyaux rouge... Ça vaudrait peut-être le coup d'aller voir ça.

Philippe BILLET : C'est vraiment hyperconceptuel donc.

Dominique PECAUD : Et la commune d'à côté, c'est un voilier qui est mou et qui tombe du quai...

Frédéric LEMARCHAND : Oui, il est très connu celui-là.

Dominique PECAUD : ... comme si il était en train de fondre.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, à la DALI. Indret c'est plus vieilli.

Dominique PECAUD : Et là il y a une polémique sur est-ce qu'il faut le mettre là.

Philippe BILLET : D'accord.

Anne CADORET : Et c'est là où le bornage du sujet est intéressant par rapport à la presse régionale...

Philippe BILLET : Et quel est ton questionnement par rapport à ton sujet ? Quels sont les questions sur lesquelles on doit te répondre aujourd'hui ?

Anne CADORET : Et bien c'est ce dont je discutais avec Alexis, c'est les mots clés qui vont me permettre de savoir qu'est-ce que je prends en compte dans la presse régionale, parce que je peux prendre énormément de choses. Là, je restreins à la presse quotidienne régionale, est-ce que j'ai la même façon de procéder que pour les jugements en seconde instance, à savoir est-ce que je ne prends que les articles qui parlent de DCNS et à ce moment là j'ai très peu de choses,

ou est-ce que j'ouvre à des thématiques secret, environnement... mais là j'ai énormément de choses.

Philippe BILLET : Sur le mot secret il y a énormément de choses ?

Anne CADORET : Pas sur le mot secret...

Frédéric LEMARCHAND : Avec un mot comme information tu peux toucher...

Anne CADORET : Alors par l'information... moi j'ai toute une liste de mots clés mais j'ai peur d'oublier des choses ou de brasser trop large.

Philippe BILLET : Tu as combien de mots clés en gros ? Si c'est cinquante...

Frédéric LEMARCHAND : Parce que tu as la polysémie du secret dont j'avais fait un peu part... tu vois... la dissimulation, l'omission...

Anne CADORET : Donc en fait moi pour les mots clés, en dehors des mots liés aux sites étudiés, je vais avoir la liste, autour du conflit : contestation, contester, dégradation, agression, attaque, opposition...

Philippe BILLET : Agression ?

Anne CADORET : Parfois il y a des titres chocs...

Martine BARRE-PEPIN : Oui, agression lumineuse.

Juliette OLIVIER : Mais quel est le rapport au sujet ?

Philippe BILLET : Oui je n'arrive pas voir.

Anne CADORET : C'est dans ce qui à rapport au conflit.

Philippe BILLET : Oui, d'accord, parce que tu l'as dans le cadre du conflit...

Anne CADORET : Oui, après il y a une sélection des articles. Ça c'est ce qui me permet d'avoir une liste d'articles assez vaste et ensuite de réduire, pareil pour la période de temps, je ne sais pas, est-ce que je prends deux ans, dix ans... Bon, sur *Ouest-France* il y a des archives en ligne qui me permettent de remonter sur dix ans mais c'est énorme. Si je me limite dans le temps, quel bornage je prends au niveau temporel et dans *Le Bien public*, il n'y a pas grand chose.

Juliette OLIVIER : Pour la SEIVA, on a rappelé tout à l'heure la création en 1996, ça pourrait être intéressant de commencer en 1990, enfin vu de l'extérieur, comme ça.

Anne CADORET : Pour *Le Bien public*, est-ce qu'il y a des archives en ligne ? Parce qu'il y a aussi un problème d'accès...

Philippe BILLET : Tu es obligé de prendre des abonnements pour accéder ?

Anne CADORET : Oui, c'est payant mais c'est pas excessif pour *Ouest-France* parce que c'est un temps qui est limité, par exemple un quart d'heure ça va être 15 euros, et on peut retirer tous les articles que l'on veut.

Philippe BILLET : C'est un aspirateur.

Anne CADORET : Oui voilà, par le système du mot clé on peut aspirer, c'est pour cela que je n'ai pas encore investi, enfin, que je n'ai pas fait l'aspirateur...

Philippe BILLET : Est-ce qu'il y aurait par exemple les mots commission, concertation, commission d'information, commission locale d'information, tu as intégré ces terminologies ?

Anne CADORET : Oui, tout ce qui est rapport aux formes de dialogues, enquêtes publiques, sensibilisation, participation, participative, débat public, concertation, concerté, consultation, accord, régulation, gestion, gestion partagée, gestion commune, commission... Commission c'est large mais commission d'information ça peut déjà être plus précis. Pour le temps je prends...

Philippe BILLET : Il faut prendre 1995, ça fait déjà dix-quinze ans, et ce que ça t'irait ?

Anne CADORET : Quinze ans c'est énorme.

Juliette OLIVIER : En fait moi je pensais, ce qui serait intéressant, ce serait de faire pour je ne sais pas quels termes, des prélèvements à l'époque de la création de Valduc, et les cinq années autour de la création de la SEIVA...

Martine BARRE-PEPIN : C'est-à-dire qu'on voudrait l'historique de la SEIVA en fait.

Frédéric LEMARCHAND : Il faudrait qu'on ait ces éléments-là avant la fin des enquêtes.

Martine BARRE-PEPIN : Quitte à faire différemment sur les autres sites.

Nicolas RICHTER : Comment est-ce que c'était traité par la presse à ce moment là et comment ça a évolué.

Anne CADORET : Mais c'est pas possible.

Nicolas RICHTER : Comment ça a évolué par rapport à ce qu'on a dit.

Juliette OLIVIER : Mais si c'est par mots clés et qu'il n'y a pas grand-chose...

Anne CADORET : Par mots clés, je peux faire seulement par les titres, déjà ça limite énormément de choses.

Juliette OLIVIER : Ah oui.

Anne CADORET : Mais je peux le faire sur plus longtemps. Parce que là je n'ai pas d'étudiant ayant voulu travailler sur ce sujet-là, donc c'est pas moi qui vais faire ça.

Juliette OLIVIER : Donc, il n'y a que par les titres en fait ?

Anne CADORET : Non on peut balayer tout le texte mais là je vais avoir mille articles...

Juliette OLIVIER : A la limite tu peux nous donner ta liste...

Nicolas RICHTER : Et puis le lien qui est fait avec la presse nationale...

Anne CADORET : Et bien déjà je me limite à la presse quotidienne régionale...

Nicolas RICHTER : Oui, justement parce c'est Alexis qui fait la veille nationale.

Frédéric LEMARCHAND : C'est bien ce que tu fais, c'est très intéressant.

Alexis BACONNET : Merci. J'ai fait une veille qui sélectionne l'actualité. C'est-à-dire qu'à part quelques articles que je retrouve par hasard, qui remontent parfois aux années 2000, c'est du temps réel. C'est l'état actuel des débats sur le nucléaire civil, le nucléaire de défense, les risques ou les dégâts écologiques... Encore une fois, c'est limité dans le temps, je ne creuse pas des décennies en arrière.

Dominique PECAUD : Ça vaudrait le coup d'exploiter ça de manière systématique dans le rapport final, cette veille. Je trouve ça très riche, ce serait un peu du gâchis de passer 3 ans avec ça et de rien en faire.

Alexis BACONNET : Oui, autant le mettre à profit puisqu'on l'a.

Philippe BILLET : J'étais en train de penser à la réflexion d'Anne sur la presse nationale, est-ce que tu as fait une recherche sur nos sites clés dans *Le Monde*, *Le Figaro*... ? Qu'est-ce que *Le Monde* a dit de Valduc ? Est-ce qu'il y a eu des échos autres que strictement régionaux ou locaux sur le centre de Valduc ?

Alexis BACONNET : Alors oui mais en temps réel.

Philippe BILLET : Il n'y a pas d'accès aux archives ?

Alexis BACONNET : J'ai fait exprès de ne pas chercher loin en arrière.

Philippe BILLET : Mais est-ce que ce ne serait pas nécessaire pour nous ? Je veux dire, il faut quand même que l'on recoupe ce que tu peux voir d'un niveau local et ce qui a été dit d'un peu moins sensible.

Frédéric LEMARCHAND : Entre la presse de *La Manche* qui est l'organe local, ça se vend jusqu'à Valogne, au milieu du département de la Manche quasiment, et l'écho du *Monde*, tu vois, il y a deux poids deux mesures.

Anne CADORET : Oui, il y a un biais déjà parce que je parle de *Ouest-France*...

Frédéric LEMARCHAND : Pas dans un sens unique d'ailleurs, des fois la presse met en évidence des scandales liés à des salariés... qu'on voit mieux que par ailleurs. Et en même temps Karachi ça va plutôt être développé, tu vois, dans la presse nationale, c'est très intéressant.

Dominique PECAUD : Quand on tape dans *Le Monde* « Valduc », on tombe sur deux articles, dont un parle de...

Martine BARRE-PEPIN : Des accords récents avec la Grande-Bretagne je pense.

Dominique PECAUD : Non, je ne sais plus...

Frédéric LEMARCHAND : C'est des archives du *Monde* ?

Dominique PECAUD : Oui.

Philippe BILLET : Donc, on se dit, tu commences à 2000, c'est ça ?

Anne CADORET : Oui, je pense que c'est plus raisonnable.

Philippe BILLET : Sauf à ce que tu trouves des informations pertinentes qui sont un peu plus antérieures.

Anne CADORET : Il y en a forcément, mais...

Philippe BILLET : Parce qu'après il va falloir que tu justifies scientifiquement que ce n'est pas seulement pour des aspects purement matériels.

Anne CADORET : Oui, c'est-à-dire que l'accès à l'information n'est pas possible avant 2000...

Juliette OLIVIER : C'est-à-dire que tu cherches aussi sans savoir ce que tu vas démontrer ?

Anne CADORET : Voilà.

Juliette OLIVIER : Tu verras une fois que tu auras trouvé.

Anne CADORET : Voilà.

Philippe BILLET : C'est une pêche un peu générale et après tu tries.

Anne CADORET : Ce n'est pas la même démarche que ce dont tu parlais, il y a tel évènement, donc je vais aller voir.

Dominique PECAUD : Et l'objectif de ça, c'est quoi ?

Anne CADORET : C'est de voir dans les médias, comment apparaît la conflictualité.

Frédéric LEMARCHAND : Ça c'est un travail qu'il faut qu'on puisse avoir sous une forme ou sous une autre avant notre propre synthèse, tes résultats d'enquête, parce que si on met tout ça en perspective...

Philippe BILLET : Est-ce qu'il n'y aurait pas des mémoires d'étudiants en socio, ou d'autres mémoires, des choses qui auraient été faites sur la question ?

Anne CADORET : Sur le nucléaire et le militaire ?

Philippe BILLET : Non, sur les lieux sur lesquels tu travailles. Est-ce qu'il n'y a pas déjà des choses, est-ce qu'il n'y a pas de la littérature grise ?

Juliette OLIVIER : Je pense que le stagiaire est dessus.

Anne CADORET : Oui, c'est tout récent.

Philippe BILLET : Oui, j'entends des choses plus anciennes par rapport avec ce sujet.

Juliette OLIVIER : En géographie aussi par exemple.

Anne CADORET : Sur les sites ?

Philippe BILLET : Oui.

Anne CADORET : Oui, il faudrait aller voir.

Frédéric LEMARCHAND : On a un rapport de recherche qui date de quelques années...

Anne CADORET : Oui, mais c'est La Hague.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, on est clair, on reste sur le militaire. On ne fait pas l'extension...

Philippe BILLET : A l'industriel ? On ne peut pas.

Frédéric LEMARCHAND : Sinon, il faut tripler...

Philippe BILLET : Le programme a été conçu et financé au départ sur une thématique, on ne peut pas se surdémultiplier.

Frédéric LEMARCHAND : Au niveau sociologique, en tout cas, c'est comme ça qu'on est parti.

Philippe BILLET : On a bien précisé dans le rapport qu'on y passe 15 à 20 % de notre temps, on ne peut pas y passer 100 %. Ça je le justifierai. On va l'étendre grâce à Martine, ça permet d'avoir une extension, on va l'étendre par rapport aux entretiens qu'on va avoir avec des industriels.

Frédéric LEMARCHAND : Mais ça fait partie du programme de recherche de travailler sur la porosité du militaire et la métamorphose, en quelque sorte, de son territoire et des ses frontières... c'est d'ailleurs dans les articles qui parlent de la préservation du secret à l'heure de *Wikileaks*. Au Etats-Unis, il y a 2,5 millions de personnes qui ont accès au secret. Et ils disent, on ne peut plus efficacement protéger le secret à l'heure d'Internet, il faut changer de stratégie. Et la réponse de l'Etat fédéral ça a été de passer en dix ans, de 5 millions de documents protégés à 50 millions. Et du coup *Wikileaks*, une crise, mauvaise réponse. Moi c'est là-dessus que j'ai envie de travailler. Comment préserver secret et démocratie et pas le secret contre la démocratie.

Juliette OLIVIER : Et moi j'insiste sur un autre point, c'est que c'est effectivement Secret défense et Environnement. Je le redis parce que je ne sais pas si les choses sont claires pour tout le monde.

Martine BARRE-PEPIN : Redis voir ?

Juliette OLIVIER : On travaille sur Secret défense et Environnement.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, bien sûr.

Juliette OLIVIER : C'est dans cet esprit là qu'on a monté le projet.

Philippe BILLET : On est quand même Environnement dans l'aspect développement durable, autrement dit dans l'aspect sociétal qu'on intègre, c'est-à-dire que ce n'est pas l'Environnement nécessairement « *est-ce que l'on va nous cacher une pollution par le nucléaire...* »

Alexis BACONNET : Il y a une dimension cadre de vie aussi.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais *Wikileaks* c'est quand même un révélateur de ce sur quoi on travaille, si on passe à côté, c'est une faute scientifique.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais il faut le relativiser aussi.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais non, on ne va pas le mettre au centre, on reste sur nos enquêtes.

Martine BARRE-PEPIN : Sauf que c'est américain, c'est mondial et c'est justement la question du bornage de notre sujet. Parce que j'ai beaucoup réfléchi avec *Wikileaks*, parce que c'est aussi le secret général, le secret industriel. A mon avis c'est plutôt dans cette réflexion générale sur le clivage entre l'opacité et la transparence, le secret et le révélé, qui est en jeu dans *Wikileaks*. Et puis qu'est-ce qui reste de raison d'Etat, qui à mon avis n'est pas du tout révélé par *Wikileaks* ?

Dominique PECAUD : Je pourrais mettre à votre disposition un travail qui a été fait par un élève ingénieur dans mon cours. J'avais donné comme thème général le secret et il aborde *Wikileaks* par le secret de polichinelle. On révèle des choses qu'on sait déjà, mais c'est quand même quelque chose.

Alexis BACONNET : Justement, c'est ce dont j'avais discuté avec Hamza et Martine, les seuls secrets révélés par *Wikileaks* ne sont pas des secrets intéressants. C'est-à-dire que l'on apprend aucune information sur les derniers systèmes d'armes américains ou sur d'éventuelles recherches sur les armes nouvelles.

Philippe BILLET : Oui, c'est ça.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, finalement, sur le divan tu fais aussi le même travail.

Alexis BACONNET : Il n'y a pas d'informations de rupture. *Wikileaks* ne fait que conforter ce que tout le monde pensait très fort. J'ai lu un certain nombre de documents pour des questions qui m'intéressent, sur la vente du Rafale au Brésil les Américains cherchent au maximum à prendre la température pour savoir comment contrecarrer les plans français. Mais en même temps on ne va pas très loin dans la divulgation de la stratégie qui est adoptée pour empêcher la France. Concernant le nucléaire français, c'est un télex qui prend note que les Français sont très attachés à leur nucléaire, que le nucléaire est l'édifice de leur défense et de leur souveraineté nationale, et qu'à partir de là il faut prendre en compte cette façon française de voir les choses dans les négociations sur le désarmement. Donc, à chaque fois, ça ne va pas très loin finalement. C'est évidemment à prendre en compte, mais ce que je veux dire, c'est que les vrais secrets, le cœur des secrets, qui dans le cas américain peuvent vraiment poser des problèmes en cas de divulgation, n'est pas vraisemblablement, dans ces documents *Wikileaks*. Ou alors ils n'ont pas été divulgués parce que c'est trop dangereux. Ça, je ne sais pas. En tous les cas, on n'a rien entendu de semblable jusqu'à présent.

Dominique PECAUD : Je crois qu'il ne faut pas que l'on se trompe, parce que ce qui est intéressant dans *Wikileaks* ce n'est pas le contenu. Ce qui est intéressant c'est que ça se publie.

Martine BARRE-PEPIN : C'est quand même la diplomatie, les relations diplomatiques, plus que ce sur quoi on travaille.

Dominique PECAUD : Tu vois, la question c'est ce que tu dis un peu spontanément, « *vrai secret* », c'est quoi un vrai secret ? Moi je te suis assez bien là-dessus.

Frédéric LEMARCHAND : Il n'y a pas de vrai secret. Tout se sait, mais pas n'importe comment. Ça finit par arriver sur l'Agora sous sa forme un peu dépravée, électronique.

Dominique PECAUD : Parce que le vrai secret c'est quelque chose que personne ne saurait.

Alexis BACONNET : Moi je ramène ça toujours à l'aspect défense nationale, le vrai secret c'est celui dont la divulgation génère une rupture.

Martine BARRE-PEPIN : Je ne suis pas d'accord, parce que quand vous avez parlé de la filière porcine, vous avez bien dit vous-même que c'était complètement secret.

Dominique PECAUD : Oui mais à l'intérieur d'un groupe extrêmement constitué.

Martine BARRE-PEPIN : C'est partagé bien évidemment. Mais les secrets ne sont pas objectifs, ils sont par rapport à leur finalité qui est ce que l'on ne veut pas qu'il soit révéler, soit au public en matière environnementale, soit à des concurrents en matière industrielle.

Dominique PECAUD : On avait rappelé au début, à Cherbourg, en reprenant les textes de SIMMEL⁹, que pour qu'il y ait secret, il faut deux choses. Il faut qu'il y ait des gens qui savent et qui se partagent ce secret et il faut deuxièmement, qu'il y ait des gens qui ne savent pas. Sinon il n'y a pas de secret. C'est tout. Et donc justement, cette catégorie anthropologique du secret de polichinelle, elle est très intéressante, par rapport aux questions de la démocratie par exemple.

Frédéric LEMARCHAND : Le débat sur *Wikileaks* met quand même en perspective une certaine conception idéologique de l'espace public et du politique, qui est sa négation. En fait, la demande de transparence est un paradoxe. Plus j'avance dans mes lectures, plus je découvre que un, la sociologie ne s'est plus intéressée au secret, il n'y a quasiment rien de disponible sur le marché, et deux, on retombe toujours sur les mêmes contradictions. Et ces questions là, c'est elles que l'on doit poser en tant que chercheurs, au pouvoir.

Dominique PECAUD : La transparence, pour moi, c'est antidémocratique.

Frédéric LEMARCHAND : Absolument.

Nicolas RICHTER : Alors, est-ce qu'on est bien là-dedans ?

⁹ Ndlr : Georg SIMMEL, sociologue allemand (1858-1918).

Alexis BACONNET : Je partage ça. Puisqu'au bout d'un moment, le secret a une utilité. Le problème c'est de le borner, il ne peut pas être total sinon on vit dans une autre société, ce n'est plus une démocratie.

Philippe BILLET : On pourra avoir un autre angle d'entrée qui sera pourquoi la demande de transparence ? Un, c'est quoi le secret, et deux, pourquoi la demande de transparence, trois, comment la transparence ? Il faut se trouver des axes clés sur lesquels on peut tous travailler.

Alexis BACONNET : Au HCTISN, l'inspecteur général à la Direction Sûreté Santé Sécurité Environnement d'Areva, Jean RIOU¹⁰, a parlé « *d'inflation de transparence* », en disant que la sphère nucléaire ne s'opposait pas à la transparence, mais qu'il fallait encore préciser jusqu'où et dans quel but¹¹. On ne sait même plus dans quel sens ça fonctionne. Certes, c'est un acteur qui à une entreprise à défendre, mais j'ai trouvé que c'était tout de même pertinent.

Philippe BILLET : Oui, c'est d'autant plus pertinent que la Cour de Cassation a développé, il y a maintenant deux mois, un nouveau préjudice qui s'appelle le préjudice d'anxiété¹². C'est extrêmement intéressant parce que le préjudice d'anxiété, c'est le fait qu'une personne exposée à quelque chose dont elle ne connaît pas les tenants et les aboutissants peut avoir une crainte particulière et donc avoir un préjudice de ce fait. Ça a été développé par la Cour de Cassation pour l'amiante et par les juridictions inférieures pour les antennes radio-émettrices par rapport au risque qu'on pouvait – au nom du principe de précaution et de l'ignorance dans laquelle on était tenu du risque effectif sanitaire – craindre quelque chose. Or, on a la même chose avec le secret que l'on pourrait opposer à des personnes pour dire vous n'avez pas besoin de savoir alors que celles-ci on cependant une crainte et vivent dans l'anxiété. La réponse de la Cour n'est pas de dire vous devez révéler les aspects amiante... c'est de dire vous êtes indemnisés pour la crainte que vous avez du fait du secret dans lequel on vous tient. Quel est votre état

¹⁰ Ndlr : Précédemment militaire de carrière en tant que capitaine de vaisseau, ex-commandant de la base navale de Brest.

¹¹ Ndlr : Extrait du compte rendu de l'intervention de Jean RIOU lors du Groupe de travail Transparence et secret (HCTISN), 27 septembre 2010 – « **A propos de la multiplication des organes et procédures de transparence ainsi que de la nature et de la destination des rapports d'information** : Jean RIOU a mis en garde contre, ce que l'on peut appeler, une inflation de transparence conduisant à toujours produire plus d'organes d'information, plus de rapports... En dehors du fait que ces rapports ne sont pas toujours lus par l'opinion publique, cette inflation de transparence conduit à une sorte de fuite en avant, amenant l'opinion à toujours réclamer plus de transparence, au détriment de la prise de conscience des progrès effectués. Jean RIOU a d'autre part ajouté, que la publication des rapports soulevait les questions suivantes : sont-ils lus par l'opinion, et surtout, sont-ils destinés à être lus par l'opinion ? En effet, dans l'état actuel, les rapports de transparence des exploitants sont réalisés dans l'optique d'être lus et compris par un public d'ingénieurs, pas par l'individu lambda. Or, on leur demande de servir de support d'information pour le public. Il serait donc nécessaire de réfléchir non seulement à la question du public visé par ces rapports et, par voie de conséquence, à la question de la forme et des procédures selon lesquelles ils doivent être réalisés. Il apparaît très difficile (et Georges SERVIÈRE le confirme) de réaliser de tels rapports. D'une part parce que ceux-ci doivent être simples sans pour autant verser dans le simplisme. D'autre part parce qu'il est très difficile de décider des informations qui seront, pour des raisons de lisibilité, de clarté et de compréhension, exclues ou maintenues au sein du rapport. Au risque qu'il soit reproché à l'exploitant de dissimuler ces informations. Bien souvent, il est impossible de transformer un rapport classique - qui est une démonstration scientifique de la bonne gestion des risques destinée à un public expert - en un rapport de vulgarisation destiné à la transparence auprès de l'opinion. »

¹² Cassation, chambre sociale, 11 mai 2010, n°09-42241 : reconnaissance d'un préjudice d'anxiété en faveur des travailleurs de l'amiante.

sanitaire après 20 ans d'exposition à l'amiante ? Vous n'en savez rien, vous avez un préjudice d'anxiété que l'on est obligé d'indemniser. Ça ne veut pas dire que l'on est obligé de fournir l'information.

Frédéric LEMARCHAND : C'est intéressant parce que j'ai posé cette question là dans un groupe de travail sur l'information sur les perturbateurs endocriniens, et on m'a laissé entendre que j'allais un peu loin.

Philippe BILLET : Non, pas du tout, j'ai travaillé sur le principe de précaution avec un arrêt très important qui est sorti cet été, association Les Hauts de Choiseul, Conseil d'Etat¹³, qui généralise le principe de précaution qui était limité à la Charte constitutionnel de l'environnement. Il y a tout un ensemble comme ça sur l'anxiété.

Frédéric LEMARCHAND : Où est-ce que je peux trouver des textes ?

Martine BARRE-PEPIN : Il y a la fameuse jurisprudence sur les antennes.

Philippe BILLET : Il y a aussi un article qui vient de sortir de Madame Agnès FONTANA sur la façon dont le juge civil et le juge administratif appréhendent la question des antennes. Ce qui est très intéressant c'est que la position actuelle du juge administratif est de dire qu'au nom du principe de précaution, si tu peux démontrer qu'il n'y a pas de risque, tu peux autoriser l'antenne. Alors que la Cour de Cassation pourra te faire démonter l'antenne au nom du principe de précaution. Mais on ne joue pas sur la même chose. L'un c'est sur l'autorisation à construire, l'autre c'est sur les aspects matériels, les émissions. Si la personne a un trouble de voisinage, de ce fait là, elle peut obtenir le démontage. Tu vois, c'est très intéressant. Tu as le même objet avec deux angles d'attaques différents. C'est cette notion de préjudice d'anxiété qui est une notion de réparation mais qui n'est pas une notion d'accès à.

Frédéric LEMARCHAND : Le droit privé fait son retour en force...

Philippe BILLET : C'est ça. Et contrairement à la jurisprudence de la CEDH qui elle te dit que tu as une obligation positive d'information, dès lors que tu es exposé à un risque.

Frédéric LEMARCHAND : Préjudice d'anxiété, c'est donc un préjudice de non connaissance.

Philippe BILLET : C'est ça.

Martine BARRE-PEPIN : C'est l'incertitude.

Philippe BILLET : C'est l'ignorance qui constitue le trouble chez la personne, c'est anxiogène. Et donc on subit un préjudice comme on avait le préjudice de la douleur, *pretium doloris*, et là tu as un autre concept...

Martine BARRE-PEPIN : ...préjudice d'agrément.

Philippe BILLET : ...préjudice d'agrément effectivement, qui naît. C'est très intéressant sur notre sujet parce que c'est un aspect strictement environnemental.

¹³ CE 19 juillet 2010, Association du quartier « Les Hauts de Choiseul », n° 328687.

Frédéric LEMARCHAND : C'est sorti quand ? C'est récent ?

Martine BARRE-PEPIN : L'année dernière.

Philippe BILLET : Oui, décembre.

Martine BARRE-PEPIN : FONTANA, elle a écrit où ?

Philippe BILLET : *Jurisclasseur administratif.*

Martine BARRE-PEPIN : Sauf que les privatistes sont très critiques sur cette décision de la Cour de Cassation, parce que justement ils disent que c'est le principe de précaution qui rentre dans le droit privé et qu'en réalité c'est le principe de précaution qui fonde cette décision et le préjudice, parce qu'il n'y a pas de préjudice d'anxiété.

Philippe BILLET : Et bien si. Parce que si je vis à côté de quelque chose qui me trouble effectivement, et bien pour moi il n'y a pas de différence entre le champ du coq à 5h du matin qui me réveille et le fait que je peux être susceptible d'être exposé à quelque chose. Si ce n'est que tu as une plus grande subjectivité dans le préjudice d'anxiété parce que moi, si je suis parfaitement dans la culture du risque, je me moque de savoir s'il y a une installation nucléaire près de chez moi, j'ai confiance donc je ne suis pas inquiet. Pour ramener à un sujet comme le notre qui est de faire Concertation Décision Environnement, il faut quand même que l'on se fonde dans des aspects environnementaux. Ça peut-être un angle d'entrée.

Dominique PECAUD : Je reviens après toi et ce que tu dis. Je crois que cette polémique entre ce que CONSTANT appelle un prétendu droit à la vérité et le droit de mentir est complètement là-dedans. Finalement, si on regarde un peu les choses, l'originalité de notre production c'est de prouver que, effectivement, l'espèce d'utopie d'une société totalement transparente, c'est l'image d'une société totalitaire.

Alexis BACONNET : C'est ce que je pense aussi.

Dominique PECAUD : En deux mots, pour résumer KANT et CONSTANT : KANT dit qu'on est obligé de dire la vérité parce que la question de la vérité est articulée avec celle de la connaissance, c'est un impératif catégorique. Donc, c'est pour ça que ton histoire de raison d'Etat est tout à fait intéressante. Et Constant, dit, j'ai chez moi des amis que je protège par rapport à une police malveillante qui veut leur faire du mal et si l'on venait à sonner à ma porte je devrais dire qu'ils sont là ?

Philippe BILLET : Tu bois la ciguë parce que c'est l'Etat qui en a décidé.

Dominique PECAUD : Exactement. On voit donc bien que le droit de mentir est un droit parfaitement démocratique, puisque sa finalité est la prise en compte et la protection des individus.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais alors le droit de mentir, derrière il y a l'arbitraire.

Nicolas RICHTER : Oui.

Philippe BILLET : Mais non, c'est ce qu'on appelle la raison d'Etat.

Nicolas RICHTER : Est-ce que c'est légitime ou pas ?

Martine BARRE-PEPIN : Oui, c'est ça.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, ça revient à la question de la confiance. Qu'est-ce que la divulgation de la vérité met en jeu ? L'intégrité des personnes... ?

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais alors, si on me dit que ça va, alors je m'en contente. Je suis en confiance, on me raconte n'importe quoi et c'est très bien...

Dominique PECAUD : Mais oui. Je ne suis pas spécialiste mais il me semble que dans le droit canonique catholique, il y a la notion de pieux mensonge.

Philippe BILLET : Oui, chez SAINT THOMAS D'AQUIN, qui a prôné aussi la guerre juste.

Frédéric LEMARCHAND : La question du secret aussi. Les citoyens en fait, se disent peut-être – on verra à travers les enquêtes – « *on n'est pas contre l'idée qu'il puisse exister un secret d'Etat mais on veut que celui-ci ne serve pas à cacher des balayures sous le tapis* ».

Dominique PECAUD : C'est un problème de négociation sociale.

Nicolas RICHTER : Il faut aussi surtout qu'ils soient compris.

Philippe BILLET : Après, il y a le pourquoi et le comment du secret, au sens qu'est-ce qu'on protège en mettant en avant le secret. Et après il y a sa part de légitimité démocratique qui tombe lorsqu'on met tout sous le tapis.

Dominique PECAUD : C'est pour ça, je pense qu'il faut voir le conflit non pas comme un dysfonctionnement social mais bien au contraire comme un processus puissant de régulation sociale avant la question du secret. Le droit universel serait que chacun puisse demander des comptes et à tout le monde. C'est pas la même chose que de dire il faut dire la vérité.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, à un citoyen qui te dit « *on exige la transparence, comme principe absolu...* »

Dominique PECAUD : Et bien moi je change de trottoir.

Frédéric LEMARCHAND : Et tu lui dis, « *mais en retour, est-ce que vous acceptez que l'Etat puisse tout savoir de ce que vous faites, de ce que vous pensez...* »

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais là on est dans un autre clivage, un clivage public/privé. Les sujets concernés, citoyens, Etat, ne sont pas les mêmes.

Nicolas RICHTER : Dans nos études, les sites retenus, les deux sont à chaque fois questionnés. Ils comprennent la nécessité du secret d'Etat pour des raisons de sécurité nationale, et je parle des citoyens. Ils ne sont pas en demande de tout savoir, ils sont en demande de comprendre qui fait quoi et comment ça a été opéré.

Dominique PECAUD : Et si ils veulent tout savoir, c'est bien une crise même de l'Etat et de la confiance que l'on a vis-à-vis de l'Etat.

Frédéric LEMARCHAND : Parce que les liens entre le privé et le public sont quand même un peu redéfinis. On vit quand même dans une époque de dissimulation des intérêts privés, pour moi Karachi est exemplaire quand on regarde le mécanisme. Et paradoxalement, on a une publicisation de la vie privée des politiques, la « peoplisation ». C'est assez révélateur d'une crise du politique, donc des rapports entre privé et public, parce que c'est bien par-là qu'on peut attaquer la question du politique fondamentalement, c'est ce qu'a fait ARENDT en tous cas.

Dominique PECAUD : J'ai une amie qui travaille sur le secret de famille, c'est exactement la même problématique.

Martine BARRE-PEPIN : Parce que la vie privée des politiques, on s'en fiche.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, on s'en fiche, mais ce que je veux dire, c'est bien symptomatique de cet état de crise d'un agencement qui a fonctionné, et qui ne semble plus marcher.

Martine BARRE-PEPIN : Il ne faut peut-être pas oublier aussi, le fait que l'on est dans une époque de technologie de l'information, et que c'est quand même à cause de ça qu'il y a des moyens d'accès et que les questions se posent. Je veux dire, on est aussi dans la technologie, que ce soit la technologie nucléaire ou la technologie...

Dominique PECAUD : Je pense que c'est quand même un épiphénomène parce que j'ai un collègue à Nantes qui est psychologue, et qui travaille beaucoup sur le secret de famille, c'est un peu la même chose. Qu'est-ce qui fait qu'un enfant exige de savoir les choses, on est bien sur la question de la qualité de la relation que l'on entretient avec ses parents, et notamment, souvent, une perte de confiance ? C'est pas savoir pour savoir, ça n'a pas de sens de savoir pour savoir. Ou plutôt si, ça a un sens, mais très pathologique.

Frédéric LEMARCHAND : Oui on veut savoir quand il y a un doute.

Philippe BILLET : Mais ce qui serait intéressant de savoir dans le cadre de ton enquête de terrain, c'est de quels types d'informations les personnes sont prêtes à se contenter pour dire on est informé et ça nous suffit. Parce qu'il ne faut pas oublier que l'on n'est pas sensé faire un rapport hyperthéorique, on est sensé faire pour le Ministère de l'opérationnel. Quand je regarde l'ensemble des autres projets qui ont été retenus, c'est l'aspect de la concertation préalable à l'édition des décrets, c'est ce que fait par exemple Michel PRIEUR¹⁴, parce que c'était prévu par la convention d'Aarhus et le Grenelle. Ils restent quand même aussi eux, en recherche d'éléments pratiques. Il faut qu'il y ait un environnement théorique pour que ça donne un cadre scientifique, mais ils souhaitent aussi quelques pistes.

Nicolas RICHTER : Il y a un clivage sur le terrain entre ceux qui sont satisfaits de ce qu'ils ont, qui sont quand même majoritaires, très largement. Et les autres, et là ce n'est pas tant sur le contenu de ce qu'on peut leur dire ou pas, c'est plutôt sur le rétablissement de la confiance des informations en tant que telles.

¹⁴ Ndlr : Professeur émérite à l'université de Limoges, spécialiste du droit de l'environnement qu'il a contribué à élaborer et à imposer.

Philippe BILLET : Tu en tires des conséquences ? Quand tu vas finir ton rapport tu vas l'orienter là-dessus ?

Nicolas RICHTER : Oui.

Dominique PECAUD : Mais tu vois, ça c'est opérationnel. Au lieu de dire aux militaires, soyez nickels, ayez une théorie de l'information, sachez ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire, vous avez sophistiqué vos diffusions d'informations... sauf que vous avez négligé un problème essentiel qui est : est-ce que les gens vont vous croire ? Donc, comment est-ce que vous pouvez être à nouveau crédible, si vous l'avez été un jour ?

Nicolas RICHTER : Parce qu'il y a un clivage vraiment important, on est dans des extrêmes et peut être que c'est de l'ordre de la croyance et que la confiance ne peut pas être rétablie.

Martine BARRE-PEPIN : On peut aussi lister toutes les institutions de transparence et d'information qui ont été mises en place.

Philippe BILLET : Quand tu as commencé (ndlr : Juliette) à parler des commissions d'informations, je pensais que c'était ce que tu comptais faire, lister toutes les institutions. Surtout leurs pouvoirs et les limites qu'elles ont aussi parce que certaines sont astreintes au secret professionnel, malgré tout. Ensuite, est-ce qu'elles ont le contre-pouvoir de demander des contre-expertises par rapport aux informations que diffusent l'industriel. Il faudrait faire une espèce de tableau, une fiche technique institution par institution : qui, quoi, composé par qui, l'aspect juridique, à partir de quand il y a eu le texte... ?

Juliette OLIVIER : Oui, c'est ça, un panorama des commissions.

Philippe BILLET : Oui, un panorama, mais suffisamment opérationnel pour dire c'est composé de telles personnes, ils ont le droit d'expertise/ils ne l'ont pas, ils ont le droit de diffuser l'information eux-mêmes/ils ne l'ont pas et sont obligés de passer par autre chose.

Anne CADORET : Ce qui a été dit sur la société transparente qui est une société totalitaire, ça me choque.

Juliette OLIVIER : C'est intéressant justement comme approche. Ça nous change.

Anne CADORET : Parce que le trop de transparence avec ce qui a été dit, avec une police malveillante effectivement qui viendrait frapper à la porte... là j'entends bien mais...

Frédéric LEMARCHAND : Dans ta vie privée simplement, mets-toi deux minutes en situation et tu vas tout de suite comprendre. Si Sarkozy met demain une caméra dans ta salle de bain, dans ton plumard...

Martine BARRE-PEPIN : Mais c'est pas de la transparence, c'est de l'intrusion.

Philippe BILLET : Mais il y en a qui le font volontairement.

Dominique PECAUD : L'intrusion c'est le moyen.

Martine BARRE-PEPIN : Mettons-nous d'accord sur les mots, la transparence ne s'adresse pas aux personnes privées.

Dominique PECAUD : Mais bien sûr que si.

Martine BARRE-PEPIN : A la rigueur à l'entreprise.

Anne CADORET : Je voudrais juste préciser ce qui me choque. C'est que pour vous la transparence c'est la transparence totale.

Dominique PECAUD : Oui.

Anne CADORET : Mais pourquoi ? Il y a des « graduants » dans la transparence de l'environnement.

Frédéric LEMARCHAND : Non, la transparence c'est la qualité de ce qui laisse passer la lumière.

Dominique PECAUD : Le « graduants » de la transparence c'est l'opacité.

Frédéric LEMARCHAND : La transparence c'est a-ontologique, une personne transparente n'est plus un être et n'est plus un sujet politique, il devient transparent. Le fantasme de Staline c'était de rendre les citoyens transparents.

Dominique PECAUD : C'est le concept de réification.

Philippe BILLET : On voit à travers les choses.

Martine BARRE-PEPIN : Oui mais là, vous...

Frédéric LEMARCHAND : Oui mais moi ça fait plusieurs mois que je lis, que je travaille sur la transparence, c'est fondamental.

Dominique PECAUD : Non non non, attendez, moi je voudrais bien, mais c'est peut-être pas le moment...

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais entre la transparence, le concept tel que vous le présentez...

Frédéric LEMARCHAND : Rendre public et transparence c'est deux choses différentes.

Martine BARRE-PEPIN : ... et leurs finalités politiques telles qu'elles existent, il y a une différence.

Philippe BILLET : La prochaine fois il faudra que l'on fasse une sorte de typologie de ce que l'on définit par transparence.

Martine BARRE-PEPIN : Bien sûr que l'opacité c'est le contraire de la transparence.

Anne CADORET : J'entends bien qu'au niveau conceptuel, la transparence c'est...

Frédéric LEMARCHAND : La démocratie n'est pas compatible avec la transparence, parce qu'elle suppose des sujets qui ont une conscience, donc une part de secret, donc tu vois si on débat tous les deux, ce qu'on fait autour de cette table, si on arrive à se parler, c'est parce qu'il n'y a pas de transparence.

(Fin de la matinée)

(Reprise en début d'après-midi)

(Anne CADORET procède au rappel des notes prises durant la pause déjeuner)

Anne CADORET : Au 1^{er} février 2012, il faut que tout le monde rende ses contributions, de la façon la plus achevée possible pour que Philippe puisse regrouper tout ça sous six mois.

Dominique PECAUD : Est-ce qu'il y aura un compte rendu de la journée d'aujourd'hui ?

Philippe BILLET : Oui, bien sûr.

Anne CADORET : Dans le rapport final, la question est, est-ce qu'il y a des contributions individualisées ?

Philippe BILLET : Ça on n'en a pas encore parlé.

Anne CADORET : Il en a été question mais on ne pas encore ce qu'il en sera. En tous les cas, le colloque de restitution qui se tiendra, on ne sait pas encore quand, donnera peut-être des billes pour cette publication.

Philippe BILLET : Pour une autre publication, parce qu'il y a le rapport et la publication.

Anne CADORET : Il y a deux séminaires de rencontre entre nous de prévus. Le premier, deux jours complets de prévus pour présenter le résultat de ce qui a été fait, à Lyon, en mai/juin 2011. Avec plusieurs présentations : présentation des enquêtes de Nicolas, présentation des résultats intermédiaires de Fabrice, présentation des analyses de la presse quotidienne régionale par moi-même, présentation par Philippe du préjudice d'anxiété et de la raison d'Etat, présentation de Dominique sur le droit de mentir, présentation de Juliette des différentes institutions où la société civile est amenée à intervenir, présentation de Martine sur le secret industriel. Des présentations de 20 minutes environ avec discussions.

Alexis BACONNET : Je voulais juste ajouter la présentation d'Hamza et de moi-même sur les enjeux stratégiques du secret appliqué au nucléaire, avec pour ma part un développement sur l'hypothèse d'une culture du secret en France. D'une culture du secret je dis bien, pas d'un culte du secret ; avec un raisonnement en termes de culture stratégique.

Anne CADORET : En septembre il y aura donc la visite d'Indret DCNS, des présentations plus achevées concernant les travaux, les enquêtes. Concernant les entretiens, il est prévu que Philippe et Frédéric rencontrent Corinne LEPAGE et que Marguerite, Martine, André, Philippe,

Hamza et Alexis rencontrent Henri REVOL. Concernant Areva, il est prévu de déterminer qui rencontrera Jean RIOU¹⁵. Concernant l'ANDRA¹⁶, il est prévu de rencontrer Patrick CHARTON.

Alexis BACONNET : Au sein de l'ANDRA, Patrick CHARTON est adjoint du directeur - Responsable du développement durable, Direction maîtrise des risques. Il nous avait exposé que l'ANDRA était confronté à des problèmes d'acceptation de ces projets (mise en place d'un nouveau centre de stockage de déchets radioactifs sur le territoire, par exemple) et qu'il pourrait être intéressant que nous échangions sur le sujet.

Frédéric LEMARCHAND : Il est où ? Au siège de l'ANDRA ?

Martine BARRE-PEPIN : J'ai ses coordonnées. Il est à Dijon je crois.

Anne CADORET : Donc, à voir, qui irait l'interroger.

Anne CADORET : Il y a aussi :

- Le député maire socialiste Bernard CAZENEUVE, à Cherbourg.
- L'ancien étudiant de Michel PRIEUR, Eric STEINEX, à Genève.
- Catherine LHOSTE, à Paris.
- Christine GILLOIRE, France Nature Environnement, à Paris.

Frédéric LEMARCHAND : Donc, CAZENEUVE, on s'en occupe.

Anne CADORET : Sachant que ce qu'on avait dit, c'est qu'il y avait une grille d'entretien spécifique.

Philippe BILLET : Ce qu'il faudra faire, c'est qu'en fonction des personnes qui vont pouvoir y aller, qu'on puisse avoir les questions qui sont attendues des autres. Parce que faire une grille en tant que telle, je ne sais pas si on peut tous les interroger de la même façon. Donc, les personnes qui iront rencontrer la personnalité, adresseront les questions qu'ils comptent poser aux autres, de façon à ce que ceux qui n'y vont pas puissent compléter avec des questions spécifiques.

Nicolas RICHTER : Et voir les questions qui ont un bon retour ou pas...

Philippe BILLET : C'est ça.

Frédéric LEMARCHAND : Là, c'est la liste des personnes qui étaient présentes devant la haute autorité... ?

Anne CADORET : Pas toutes.

Martine BARRE-PEPIN : Il y a REVOL, RIOU, CHARTON, LHOSTE, CAZENEUVE, GILLOIRE, LEPAGE.

¹⁵ Ndlr : Inspecteur général à la Direction Sûreté Santé Sécurité Environnement d'Areva, précédemment militaire de carrière en tant que capitaine de vaisseau, ex-commandant de la base navale de Brest.

¹⁶ Ndlr : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Philippe BILLET : Et STEINEX.

Martine BARRE-PEPIN : Et qui est STEINEX ?

Philippe BILLET : C'est un militaire, ancien étudiant de Michel PRIEUR.

Frédéric LEMARCHAND : Je me disais, ont travail quand même sur le secret défense et ça manque un peu de militaires dans les personnalités qu'on rencontre...

Philippe BILLET : Et bien j'en ai un. J'ai aussi le père d'un de mes anciens étudiants, qui est un général avec je ne sais pas combien d'étoiles, en état-major, à Paris.

Nicolas RICHTER : C'est bien ça.

Frédéric LEMARCHAND : Et je pensais à des gens, c'est l'IFRI, c'est ça, l'institut de défense stratégique ?

Dominique PECAUD : Oui oui.

Frédéric LEMARCHAND : Ces gens là quoi, qui enseignent... Oui, il me semble que ça serait judicieux d'aller faire un tour là-bas.

Philippe BILLET : Alexis, l'IFRI ?

Juliette OLIVIER : Avec qui pourrait-on s'entretenir ?

Martine BARRE-PEPIN : L'IFRI c'est l'étranger, on travaille en France.

Alexis BACONNET : Oui, l'IFRI¹⁷ travaille essentiellement sur l'étranger. En matière nucléaire, en dehors des études sur les questions de prolifération et de dissuasion liées au nucléaire de défense, ils ont des études sur le nucléaire civil, mais ce sont des études comparées au niveau de l'Europe, ils n'ont pas vraiment de travaux qui concernent uniquement la France (ndlr : sur les thématiques qui nous intéressent), parce que ce n'est pas tellement l'objet de leur centre de recherche.

Dominique PECAUD : Il y a le baromètre de l'INERIS¹⁸.

Frédéric LEMARCHAND : Tu nous as envoyé un article, d'une collègue de sciences humaines qui a travaillé sur la mutation de la culture du nucléaire militaire et l'opinion publique, avec les stratégies de communication.

Alexis BACONNET : « Frontières discursives de la militarité »¹⁹ ?

Frédéric LEMARCHAND : Oui. Je pense à des gens, dans l'armée, qui travaillent sur ces questions là. Parce qu'ils le font aussi, fatalement, parce qu'ils sont en train de redéfinir leur stratégie de communication.

¹⁷ Ndlr : Institut Français des Relations Internationales.

¹⁸ Ndlr : Institut National de l'EnviRonnement industriel et des rISques.

¹⁹ Ndlr : Marie-Anne PAVEAU, « Frontières discursives de la militarité », *Langage et société*, n°94, 2000/4. En ligne sur l'Intranet du site SEMIPAR.

Alexis BACONNET : Oui, mais l'article dont je parle, c'est une civile, elle n'a rien à voir avec l'armée.

Frédéric LEMARCHAND : Non. Mais je pense que dans l'armée, il y a des gens qui travaillent là-dessus.

Alexis BACONNET : J'entends bien, mais je l'ignore, je n'ai pas de nom à soumettre.

Hamza CHERIEF : Ce n'est même pas certain que des militaires travaillent là-dessus. Le débat stratégique sur le nucléaire en France est un petit peu au point mort, il est seulement en train de se relancer maintenant.

Frédéric LEMARCHAND : Le magazine dans lequel c'est paru, c'est un magazine de l'armée ?

Hamza CHERIEF : C'est une civile qui a écrit, ce n'est pas neutre. Il y a des articles qui paraissent sur le nucléaire en ce moment, mais c'est en train de se relancer.

Frédéric LEMARCHAND : Il y a des journalistes dans ce magazine, il y a un rédacteur en chef...

Hamza CHERIEF : Des civils.

Alexis BACONNET : Mais c'est quoi cet article ?

Frédéric LEMARCHAND : C'est les « frontières discursives ».

Alexis BACONNET : Mais ce n'est pas paru dans un magazine, c'est paru dans *Langage et société*, une revue universitaire.

Frédéric LEMARCHAND : Non, mais il traite d'une revue qui est un peu l'organe de communication de l'armée.

Alexis BACONNET : Ah oui, l'objet de l'article. Ce magazine c'est *Armées d'aujourd'hui*.

Frédéric LEMARCHAND : Il y a là des journalistes de l'armée qui travaillent sur ces questions de médiatisation, information, communication... Je me dis qu'il y a là-bas des pistes à explorer, et que c'est aussi intéressant que de voir CAZENEUVE. Enfin moi, je préfère aller voir le rédacteur en chef d'*Armées d'aujourd'hui*.

Philippe BILLET : Donc, toi Nicolas, tu travailles sur tes entretiens.

Nicolas RICHTER : Moi je vais dissocier. Là je commence à bien cerner les bornes, il faut que ça reste centré environnement, et ensuite je vais élargir sur la légitimité du secret dans notre société. Du coup je continuerais bien encore les enquêtes à Dijon.

Philippe BILLET : Et là Anne tu comptais te greffer dessus.

Anne CADORET : Eventuellement, sur quelques entretiens.

Frédéric LEMARCHAND : Et on fera l'analyse ensemble. Autrement, je peux proposer quelque chose, pas sur les aspects fondamentaux, pas pour juin, ça me paraît un peu tôt, là j'ai fini mes cours mais avec les six thèses, 3 contrats de recherches et les colloques... Mais pour la rentrée, puisque j'aurai eu le temps pour écrire cet été, je vous soumettrai peut-être, sous la forme d'un article – 30 000 signes, une publication, ça fait un bout de chapitre – mettre au clair mes préoccupations, idées, éléments de problématique... Parce que là je lis, et ça part en boucle, ça revient toujours sur les mêmes questions de fond. Je pourrai proposer, quelques jours avant la rencontre, un papier.

Philippe BILLET : On ne pourrait pas faire, éventuellement, ça pour tout le monde ? De façon à ce qu'on ait déjà les éléments pour ne pas découvrir à froid et qu'on puisse avoir une discussion et réfléchir un peu en amont.

Nicolas RICHTER : Il faut qu'on envoie les choses au préalable.

Philippe BILLET : On s'y tiendra. Comme ça, ça évite que la personne perde du temps en lisant uniquement son papier pendant une heure.

Anne CADORET : Pour juin par exemple.

Philippe BILLET : Oui.

Dominique PECAUD : Oui, moi pour septembre.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, pour septembre.

Dominique PECAUD : Pour septembre je m'engage à rédiger mon papier sur SIMMEL, le papier sur KANT et CONSTANT, ainsi qu'un papier sur la transparence...

Frédéric LEMARCHAND : Oui, je vais le faire aussi.

Dominique PECAUD : ... notamment en reprenant un peu le chapitre d'Hannah ARENDT dans *La condition de l'homme moderne*.

Martine BARRE-PEPIN : Il y a Hugues BISSOT qui a écrit là-dessus. « La transparence sacrée ou le secret révélé : le principe dialogique comme mode de légitimation du pouvoir ». C'est par vous (ndlr : Frédéric LEMARCHAND) que j'ai connu ça. Et puis sinon, j'avais vu dans la grande presse générale, autour de *Wikileaks*, le papier de Colson sur la fin du secret diplomatique²⁰ et le papier de Jean-Christophe RUFIN, « *Wikileaks* ou la troisième révolte »²¹, où il analyse trois étapes de la génération de mouvements citoyens, la première aurait été l'humanitaire, la deuxième l'altermondialisme et la troisième l'écologie radicale et le militantisme virtuel, qui permet justement la fuite de documents sensibles et de témoignages.

Juliette OLIVIER : C'est intéressant le concept de transparence, puisque Besançon envisage un colloque sur la transparence et on se demandait si l'on n'allait pas faire en échos quelque

²⁰ Ndlr : Aurélien COLSON, « Fin du secret diplomatique ? », *Le Monde*, 13 décembre 2010. Inclus dans la veille de décembre.

²¹ Ndlr : Jean-Christophe RUFIN, « *Wikileaks* ou la troisième révolte », *Le Monde*, 20 décembre 2010. Inclus dans la veille de février.

chose sur la transparence et l'environnement. C'est intéressant de voir que c'est quelque chose qui revient.

Frédéric LEMARCHAND : Je vais tout mettre à plat, j'ai un peu plein de fils tu vois. Parce que derrière tu as la démocratie participative... il faut reprendre un peu dans les théories sociologiques là-dessus. Mais bon, le fond c'est quand même la question du secret. La transparence est en général une stratégie discursive de dissimulation et en général, le secret révèle. Mais ça on va le voir, il y a des choses qui vont finir par apparaître.

Dominique PECAUD : Par rapport aux indications bibliographiques que tu cites, il y a quelque chose d'intéressant, c'est aussi l'aspect dynamique de la fabrication de la vérité en commun, la démocratie dialogique... qui pourrait rentrer dans les questions des préconisations... est-ce que les militaires n'auraient pas intérêt à construire de l'information ?

Frédéric LEMARCHAND : A co-construire. Dans le nucléaire civil c'est ce qu'il s'est passé. On l'a étudié. La co-expertise. Quand Areva et l'Etat ont accepté de faire intervenir des laboratoires issus de la société civile type ACRO²², qui est assez exemplaire, ça a changé la donne.

Philippe BILLET : Je reviens juste un instant, je pensais, quelqu'un a parlé de RIVASI tout à l'heure ? De Michèle RIVASI²³ à auditionner. Je ne me souviens plus, c'est elle qui vit à l'étranger maintenant ?

Frédéric LEMARCHAND : Non.

Nicolas RICHTER : Elle est à Valence.

Philippe BILLET, Alexis BACONNET : Elle est fondatrice de la CRIIRAD (ndlr : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité).

Philippe BILLET : Ce serait intéressant de la rencontrer.

Juliette OLIVIER : Ce serait intéressant de la rencontrer, parce que, c'est Nicolas qui me l'a dit, elle a eu un rôle d'impulsion dans la création de la SEIVA.

Nicolas RICHTER : Pour juin, je ferai un bilan complet des enquêtes faites à Dijon. Et ce qui serait bien, c'est que l'on arrive à mettre en commun avec Nantes pour qu'on ait les trois sites de fait pour juin.

Juliette OLIVIER : Pour moi, ce sera les différents types de panorama des diverses commissions locales.

Anne CADORET : Les commissions locales seulement ?

²² Ndlr : Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest.

²³ Ndlr : Professeure agrégée de Biologie à l'Ecole Normale Supérieure de Valence, ancienne députée PS, membre d'Europe Ecologie – Les Verts. Elle a fondé, en 1986 (suite à la catastrophe de Tchernobyl) la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD), en 2002 avec Corinne Lepage, l'Observatoire de vigilance et d'alerte écologie (OVALE) qui s'intéresse aux OGM, puis en 2005, le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM).

Philippe BILLET : Non c'est plus large, il y a la commission du débat public et les commissions spéciales.

Juliette OLIVIER : Oui, je vais d'abord creuser les commissions locales et j'étendrai ensuite au fur et à mesure.

Philippe BILLET : Plus éventuellement les commissions innommées au départ, comme celle du site de ce site allemand de mine de sel où ils enfouissaient des déchets... il y a eu la première CLIS à cette endroit.

Nicolas RICHTER : Il faut aussi inclure les commissions administratives, les comités d'information, près des préfets ?

Philippe BILLET, Juliette OLIVIER : Oui, tout à fait.

Nicolas RICHTER : Donc pas associatives mais plus institutionnelles.

Juliette OLIVIER : Oui.

Martine BARRE-PEPIN : Il y a un fondement récent dans la loi sur la transparence, article 22.

Nicolas RICHTER : Et je pensais, est-ce que ce ne serait pas intéressant d'auditionner quelqu'un, pour les juristes ou pour nous, du conseil consultatif sur le secret de la défense nationale.

Martine BARRE-PEPIN : Commission consultative sur le secret de la défense nationale (CCSDN).

Nicolas RICHTER : Parce que c'est eux qui ont quand même le pouvoir, c'est suivi quasiment tout le temps, et c'est assez opaque...²⁴

Philippe BILLET : Puis dans ce cas, ce serait également intéressant de voir quelqu'un de la Commission d'accès aux documents administratifs (ndlr : CADA), parce qu'il y a énormément d'avis. Et je me propose de faire une synthèse, dans le cadre de ma recherche, des avis de la CADA où l'on oppose le secret défense en tant que tel, et comment la CADA arrive à

²⁴ Ndlr : Pour rappel, la Commission consultative du secret de la défense nationale est une autorité administrative indépendante instituée par la loi n° 98-567 du 8 juillet 1998. Elle comprend cinq membres :

- un président, un vice-président qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement et un membre choisis par le Président de la République sur une liste de six membres du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes, établie conjointement par le vice-président du Conseil d'Etat, le premier président de la Cour de cassation et le premier président de la Cour des comptes ;
- un député, désigné pour la durée de la législature par le président de l'Assemblée nationale ;
- un sénateur, désigné après chaque renouvellement partiel du Sénat par le président du Sénat.

Le mandat des membres de la commission n'est pas renouvelable.

Le mandat des membres non parlementaires de la commission est de six ans.

Sauf démission, il ne peut être mis fin aux fonctions de membre de la commission qu'en cas d'empêchement constaté par celle-ci. Les membres de la commission désignés en remplacement de ceux dont le mandat a pris fin avant son terme normal sont nommés pour la durée restant à courir dudit mandat. Par dérogation au cinquième alinéa, lorsque leur nomination est intervenue moins de deux ans avant l'expiration du mandat de leur prédécesseur, ils peuvent être renouvelés en qualité de membre de la commission.

contourner un peu l'obstacle, en permettant d'avoir accès à certaines informations, parfois de façon anonymée, parfois en supprimant quelques mentions.

Martine BARRE-PEPIN : Alors, il y a dans les rapports de la CADA des choses que j'ai relevées sur le secret industriel, ça m'a permis d'appréhender un petit peu la notion de secret industriel, quelles sont les informations couvertes par le secret en matière commerciale et industrielle, celles qui le sont systématiquement, celles dans les marchés, les documents couverts par le secret en matière industrielle et commerciale... il y a tout un topo là-dessus qui donne une sorte de typologie des secrets alors que ce n'est pas défini autrement. Puisque c'est l'article 6 de la loi de 1978 qui vise tous les secrets d'une manière générale, ça peut être secret de la vie privée, secret industriel, qui permet de ne pas communiquer les documents administratifs quand un citoyen en fait la demande. Donc là, l'opposition du secret est-elle fondée ?

Frédéric LEMARCHAND : La CADA quand on la saisit elle communique volontiers, mais c'est caviardé à un point, on l'a vu avec les OGM, Monsanto et les premiers effets OGM sur les rats, on passe par l'Allemagne.

Martine BARRE-PEPIN : Vous dites caviardé, au nom du secret défense ou au nom du secret industriel ?

Frédéric LEMARCHAND : Industriel.

Martine BARRE-PEPIN : Ah oui, ça m'intéresse ça.

Frédéric LEMARCHAND : Caviardé c'est peu dire. Il restait quelques mots...

Martine BARRE-PEPIN : Mais alors, à propos du secret industriel on assiste à deux mouvements un peu contraire, il y a une demande de protection du secret par les entreprises, avec l'affaire Renault, l'affaire Michelin, et il y a un projet de mettre un sceau secret d'entreprise sur des documents, à la manière du secret défense, sauf que l'on ne voit pas très bien comment cela serait fait puisqu'il n'y a même pas de justification légales comme l'intérêt de la nation pour le secret industriel, c'est simplement une entreprise qui garde tout secret, pour pas que les autres se les approprient, pour que ça ne soit pas dans le domaine public.

Philippe BILLET : Autrement dit, c'est parce qu'elle le fait comme si elle mettait son antériorité, c'est un peu dans la même idée ?

Martine BARRE-PEPIN : Oui, sur le plan technique.

Philippe BILLET : C'est « j'accepte que cet aspect là doit être secret, j'accepte que si la personne s'en empare elle viole un secret ». C'est peut être plus pour des informations.

Martine BARRE-PEPIN : C'est « je ne veux pas qu'un concurrent sache que j'ai un projet de fusion avec telle entreprise, que je travaille là-dessus, que j'ai tel résultat... »

Frédéric LEMARCHAND : Oui, c'est la logique des brevets...

Philippe BILLET : Et c'est quoi ? C'est un tampon ?

Martine BARRE-PEPIN : Oui, il est question de ça !

Philippe BILLET : Je ne vois pas l'intérêt parce que ça ne change pas le statut du contenu.

Martine BARRE-PEPIN : Si parce que ça serait en quelque sorte une revendication par l'entreprise, puisque ça ne serait pas breveté. Breveté, c'est publié, donc ça n'est pas secret.

Philippe BILLET : J'aimerais comprendre, l'entreprise qui ne mettrait pas le tampon ne pourrait plus après, se prévaloir de la violation éventuelle de ce qui n'est pas tamponné ? Parce que sinon ça ne sert à rien, si tampon ou pas, c'est le même traitement.

Frédéric LEMARCHAND : Le brevet c'est intéressant, c'est publier pour protéger.

Martine BARRE-PEPIN : Oui c'est un petit peu là-dessus que j'ai travaillé en disant que l'option du brevet par les entreprises est antinomique du secret parce qu'elle implique la description de l'invention revendiquée.

Frédéric LEMARCHAND : Ça suppose la confiance, la transparence, le respect des règles.

Martine BARRE-PEPIN : Non ça n'a rien à voir, c'est une entreprise qui jusqu'à présent décidait de ne pas révéler sa technologie, comme Michelin par exemple sur la façon dont elle fait ses pneus et qui est obligé de faire attention à ce que l'on ne lui pique pas des pneus comme ça s'est passé sur un circuit au Japon...

Dominique PECAUD : Ils ont déposé très peu de brevet Michelin...

Martine BARRE-PEPIN : Voilà, mais maintenant ils évoluent beaucoup parce que maintenant c'est impossible de garder ses technologies. En déposant, on met à la disposition du public pour dans 20 ans. A l'échéance du monopole de brevet, cette technologie là, tout le monde pourra s'en servir. La logique du brevet, c'est une incitation au progrès, d'une part en récompensant les inventeurs et en leur donnant un retour sur investissement dans les recherches et le développement de ces recherches, et c'est aussi obliger à publier les résultats pour que l'on puisse prendre des brevets de perfectionnement et que les chercheurs puissent travailler sur ces résultats publiés. Par rapport au secret défense si l'on veut faire l'articulation, ce qu'il y a de curieux, c'est que, paradoxalement, au moment où une entreprise dit, je vais breveter donc je vais publier mes résultats innovants, il y a une période de deux mois où c'est secret défense pendant laquelle seul le Ministère de la défense peut connaître des demandes de brevet et qui va, à ce moment là, peut-être décider d'en classer certaines. Ce qui est une sorte de préemption en fait. C'est là que j'ai besoin d'enquêter et que peut-être Catherine LHOSTE pourra me montrer comment dans le nucléaire ça s'articule parce que les brevets ne doivent pas être pris, sinon c'est publié.

Dominique PECAUD : J'avais lu que Michelin avait une stratégie incroyable pour ne pas se faire espionner.

Martine BARRE-PEPIN : Mais les logiques de secret industriel et de secret défense sont complètement différentes, puisque le secret défense, c'est l'intérêt public, l'intérêt stratégique, sachant bien évidemment que sur le plan industriel il y a aussi des intérêts stratégiques. Donc, un secret industriel doit être secret défense, et c'est la question de la dualité.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais ce paradoxe, je repensais, je regardais ça ce matin, il y a une citation d'OBAMA qui dit justement, « *une société forte c'est une société de l'information* ». Il en est bien conscient. L'affaire *Wikileaks*, ça a créé une tension parce que les uns disent « *c'est la fin* », et les autres disent « *oui mais on n'a pas le choix, c'est ça où on meurt si on ne va pas dans ce sens* ». Donc, il y a une sorte de dialectique. Les Etats-Unis, en réponse, en système de protection, à la fois produisent ces systèmes épidémiques et en même temps classifient dix fois plus qu'il y a dix ans. Donc on a classifié 45 millions de documents, on est passé de 5 millions à 50 millions. C'est de la folie 50 millions de documents. Et en même temps, *Wikileaks*, c'est la première d'une longue série qu'on appelle – il y a une théorie là-dessus – les hommes surpuissants. C'est l'individu seul qui peut enrayer la machine, et il y en aura d'autres, ce que permettent les technologies de l'information. On est toujours dans la contradiction.

Martine BARRE-PEPIN : Ce qu'il y a de complètement nouveau dans l'encadrement du secret industriel, c'est que devant des administrations devant lesquelles les opérateurs doivent demander des autorisations d'installations... ou quelque chose... ils transmettent des documents. Et l'administration doit respecter le secret industriel. Mais ce qu'il y a de nouveau, et c'est inscrit dans le code de l'environnement maintenant, c'est que la personne qui transmet aux autorités administratives des informations pour lesquelles elle revendique le secret industriel et commercial, peut indiquer celles de ces informations qu'elle considère comme commercialement sensibles... Autrement dit, ce qu'il y a de nouveau, c'est que l'opérateur privé doit justifier son secret.

Philippe BILLET : Mais ça, c'est la réponse à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui n'admet plus que l'on puisse opposer – c'est l'arrêt *Azelvandre c/ commune de Sausheim*²⁵ - le secret de façon simple, il faut exposer les raisons qui ferait que la divulgation serait susceptible de porter atteinte à. Il faut évoquer des motivations effectives, on n'est plus dans l'impératif.

Frédéric LEMARCHAND : La règle c'est de dévoiler. Et l'exception c'est le secret.

Dominique PECAUD : Mais il me semble qu'il y a un archétype, parce que j'avais rencontré ça sur l'exploitation des images de vidéosurveillance. Tu t'aperçois qu'il y a un moment donné où on produit tellement d'images qu'elles sont inexploitable. On est bien dans cette logique de la lettre volée dont on parlait l'autre fois, qui fait qu'à un moment donné, la multiplication de l'information fait que l'on n'y a plus accès. Donc elle redevient, en quelque sorte, pas secrète parce qu'elle est exposée, mais elle n'est plus accessible. Ça devient intéressant cette histoire-là.

Alexis BACONNET : Elle est davantage accessible ou elle est trop accessible parce qu'elle est noyée et banalisée. J'avais parlé de ça un petit peu quand on s'était vu à Caen en juin, avec la pratique américaine, pour l'opposer à celle de la France, pratique américaine qui consiste à communiquer sur tout, tout le temps, par toutes les administrations, y compris des choses qui relèvent des doctrines stratégiques. Au final, il y a une espèce de cacophonie là-dedans, entre ce qui est produit par l'*Air Force*, la *Navy*, les *Marines*, l'*Army*, la *CIA*, les organes

²⁵ Ndlr : Affaire C-552/07 Pierre AZELVANDRE c/ commune de Sausheim, 17 février 2009.

administratifs, les *think tanks*... on ne sait même plus qu'est-ce qui impulse des conséquences dans la vie réelle.

Dominique PECAUD : Il faut une telle intelligence, puissance pour tout ordonner que personne ne les possède...

Alexis BACONNET : Il faudrait bosser à temps plein, là-dessus, tout le temps. Il y a des personnes qui l'ont fait, mais pendant une année ou un peu plus, et après ils se retrouvent noyés. Et pour peu que les documents soient soumis à des débats publics, là-bas, devant la Chambre de représentants, vous avez des nouveaux documents qui sont des gloses de documents... On peut en extraire des tendances mais des choses précises, c'est quasiment impossible.

Dominique PECAUD : Tu vois, je me souviens en 2002, les Allemands, que j'avais interviewés sur la vidéosurveillance dans les espaces publics, disaient, pour exploiter ce que peut produire une caméra en matière d'information visuelle, c'est sept personnes par caméra.

Hamza CHERIEF : Quand c'est stocké, et ça ne l'est pas toujours.

Dominique PECAUD : Et les derniers rapports des policiers anglais sur Londres dit qu'ils sont en train d'abandonner le système à cause de ça.

Frédéric LEMARCHAND : C'est moins performant que le panoptique de BENTHAM.

Dominique PECAUD : Ils ne peuvent plus rien extraire, il y a trop de choses.

Martine BARRE-PEPIN : Sur le secret industriel privé par rapport au secret défense, il y a pour les opérateurs privés, l'obligation de déterminer ce qui est secret dans les contrats, soit pour vendre leur technologie vis-à-vis des tiers, soit vis-à-vis de leurs salariés en interne pour que eux ne révèlent pas leurs secrets. Alors il y a eu l'affaire Renault récemment, et il y a eu une décision de la Cour de Cassation qui est intéressante, où une charte d'éthique et d'alerte qui était faite dans une entreprise a été opposée à un salarié qui avait été renvoyé parce qu'il n'avait pas fait ce qu'il fallait. Cette charte a été considérée comme définissant de manière beaucoup trop vague ce qui devait être secret, et n'était donc pas opposable. Donc, le licenciement a été considéré comme abusif. Il y a un re-cadrement du secret. Moi je le qualifiais d'arbitraire et d'indéfini, parce que l'entreprise avait la maîtrise de fait de ses secrets et avait intérêt à se les garder comme un potentiel de monnaie d'échange. Sauf que vis-à-vis de ses salariés et de ses partenaires il faut quand même le verrouiller dans des contrats, dans des clauses de confidentialité ou de non concurrence. On ne peut pas mettre n'importe quoi dans les contrats, on ne peut pas dire que tout est secret.

Dominique PECAUD : Est-ce que ça serait intéressant sur l'affaire Renault de regarder ça de près, parce que je ne connais rien là dedans, mais j'avais simplement vu le débat sur la cinq de *C dans l'air*, où ils présentaient la possibilité que les grands groupes utilisent aussi ce genre d'évènement comme des leurres. Une hypothèse c'est que Renault peut aussi laisser passer des trucs comme ça pour tromper la concurrence. Je trouve que c'est intéressant cette question là, je pense que ça existe ces stratégies là.

Frédéric LEMARCHAND : Bien sûr. L'espionnage industriel ça consiste essentiellement à faire croire autre chose aux autres.

Martine BARRE-PEPIN : De la même manière que le patron de Renault en a profité pour dire « *mais nous on nous a rien pris* ». On ne sait rien en fait.

Frédéric LEMARCHAND : Et bien, il y a des stratégies militaires, dont le but, c'est pas de cacher le plan, c'est de le montrer, mais pas le bon. Je crois que c'est quand même essentiel dans les manœuvres de dissuasion.

Dominique PECAUD : Oui, Marc BLOCH et les fausses nouvelles de la Guerre de 1914.

Frédéric LEMARCHAND : C'est plus efficace que de cacher, puisque quand on ne montre rien, on sait qu'il y a quelque chose. Quand on donne du faux, il faut déjà faire la part du faux et du vrai.

Alexis BACONNET : Encore une fois sur la diffusion des doctrines, je trouve que c'est une double commodité pour les Etats qui s'y adonnent puisque c'est un moyen de noyer les choses en rendant la recherche d'informations pertinentes plus complexes, et en même temps de démontrer à l'opinion qu'ils communiquent et satisfont à un impératif de transparence.

Dominique PECAUD : Un paravent c'est fait pour cacher mais ça indique aussi qu'il y a quelque chose à voir.

Philippe BILLET : Et vous (ndlr : Hamza et Alexis), vous nous présentez quelque chose en duo en juin ?

Alexis BACONNET : Oui c'est ça. La thématique du binôme c'est les enjeux stratégiques du nucléaire en France, après je ne sais pas exactement ce que compte faire Hamza, mais ce que je propose, parce que j'ai déjà un certain nombre de notes là-dessus, c'est de travailler sur l'hypothèse d'une culture du secret en France. Donc, pas au sens de culte du secret, mais au sens d'une certaine approche, d'une certaine gestion du secret dans les affaires stratégiques françaises qui est le fruit d'une identité stratégique et d'un cheminement historique particulier.

Hamza CHERIEF : Contrairement à ce qui était dit en début de réunion, je voulais quand même insister un petit peu sur l'aspect international du problème parce que, quoi qu'on en dise, en ce qui concerne le nucléaire français, le secret défense est tourné avant tout vers l'extérieur. Il est destiné à se protéger des concurrents directs, puissances nucléaires, mais également des autres pays. Et donc, je voulais souligner l'importance des relations internationales sur le secret, sur les crispations du secret, qui rendent difficiles la participation du public, la diffusion de l'information. Il s'agirait de mettre les choses en perspectives, par un travail qui se ferait en amont pour situer la problématique générale.

Philippe BILLET : Autrement dit, c'est entrer dans la partie un peu innommée des causes du secret. Les causes au sens juridique.

Hamza CHERIEF : Oui.

Martine BARRE-PEPIN : Dans l'affaire Renault, c'est bien international.

Hamza CHERIEF : De toute façon je ne pense pas qu'on puisse séparer les deux. Puisque dès qu'on touche au nucléaire, notamment pour la France, comme le disait Alexis, qui est la condition de sa puissance, on est nécessairement pris, de toute façon, dans l'international. Tout ce qui se fait au niveau interne, interagit nécessairement au niveau international. S'il y a des remous au niveau de l'opinion publique, ça concerne la position de la France. Il y a un débat actuellement, lancé par le Président OBAMA, sur la question de retirer les missiles tactiques nucléaires américains de toute l'Europe. L'implication directe, du point de vue de la France, c'est de l'isoler en en faisant le seul pays qui disposera d'un arsenal nucléaire puissant en Europe. En étant isolée, la France aurait ainsi du mal à se justifier en tant qu'Etat nucléaire. Donc, vous voyez, tout est lié. On ne peut pas séparer les deux aspects du problème.

Alexis BACONNET : L'idée, en fin de compte, tu me corrigeras si je me trompe, c'est de partir du postulat que si on tance la France sur la question du nucléaire au niveau international, diplomatique, dans des commissions, dans des discussions bilatérales ou lors de forums, ça a des répercussions sur la gestion du secret que va avoir la sphère nucléaire, du moins le nucléaire de défense, en France. Si on tance à l'international, il y aura une crispation en interne qui ne facilitera pas la communication et encore plus la transparence, si tant est qu'il y en ait une, à destination du public.

Hamza CHERIEF : Et qui primera sur tout intérêt démocratique, sur tout intérêt du public, même des impératifs de santé, même si les vies de citoyens français sont en danger, ça va forcément crispier.

Frédéric LEMARCHAND : Le nucléaire militaire on n'en parle jamais. Enfin moi, je travaille sur le nucléaire depuis des années, on entend beaucoup parler de l'EPR, des échecs commerciaux, de tout ce que vous voulez, des déchets...

Alexis BACONNET : C'est moi qui ai dit nucléaire de défense. Ce que je veux dire, c'est que dès que l'on tance le nucléaire en France, le nucléaire étant toujours vu en France par le prisme de la puissance puisque c'est ce qu'il apporte au pays, forcément ça engendre des crispations. C'est-à-dire que l'on touche au sang de la France, en quelque sorte, avec la sphère nucléaire.

Hamza CHERIEF : Peu importe que ce soit civil ou militaire.

Frédéric LEMARCHAND : C'est pour ça que la souveraineté a disparu au profit de la puissance technique. La toute-puissance des Etats c'est la détention de la bombe.

Hamza CHERIEF : Pas toujours. Pour la France, c'est le cas, les deux sont liés. Pour les Etats-Unis c'est beaucoup moins vrai.

Frédéric LEMARCHAND : Pour ceux qui la possède. Enfin, c'est une donnée essentielle.

Alexis BACONNET : Il n'y a aucun autre pays que la France, qui ait autant misé sur le nucléaire pour asseoir ou maintenir sa puissance.

Frédéric LEMARCHAND : L'Iran, Israël...

Hamza CHERIEF, Alexis BACONNET : Non ce n'est pas pareil.

Hamza CHERIEF : L'Iran c'est en construction. Israël c'est encore différent parce que c'est caché.

Frédéric LEMARCHAND : Mais c'est des enjeux essentiels.

Hamza CHERIEF : Israël c'est différent parce que c'est caché. On ne sait pas trop s'ils l'ont, ils nous font plus ou moins comprendre qu'ils l'ont, dans un contexte qui est complètement différent de la France puisqu'ils sont agressés de tous les côtés, puisqu'ils sont dans une situation qui est quasiment paranoïaque en fait.

Alexis BACONNET : Par exemple, les Etats-Unis prônent un discours de désarmement en disant : étant entendu que tant que l'arme nucléaire continuera d'exister on continuera de conserver un certain savoir faire et certaines capacités en matière de nucléaire militaire, notre but est d'aller vers le désarmement. Mais le but d'un désarmement total pour les Etats-Unis est envisageable parce qu'ils possèdent une défense antimissiles qu'ils sont les seuls à pouvoir financer, qu'ils ont probablement un certain nombre d'armes nouvelles en projet... Tous ces matériels, toutes ces connaissances techniques, leur permettent de conserver une rupture au niveau stratégique. La France, elle, a tout misé sur le nucléaire. Même son nucléaire civil, en fin de compte, est garant de son indépendance énergétique et donc facteur de puissance.

Frédéric LEMARCHAND : Non, mais on est bien d'accord. Si les Etats-Unis abandonnaient en partie le nucléaire stratégique façon Guerre froide, c'est parce que autre chose, de plus « efficient » techniquement a pris la place.

Alexis BACONNET : Oui, mais c'est pour ça que je dis qu'en France ça n'est pas le cas, puisqu'elle a tout misé sur le nucléaire. Donc, à partir de là, la France a un développement qui est beaucoup moins varié, diversifié que les autres Etats/puissances, notamment les Etats-Unis. C'est pour cela qu'il y a une crispation qui est aussi plus forte sur la sphère nucléaire en France.

Frédéric LEMARCHAND : Non, mais c'est bien de situer un peu le contexte et de faire un peu l'histoire de cette question là en France.

Alexis BACONNET : Je me borne à restituer le contexte de naissance et de développement du nucléaire, je n'essaie pas de minimiser le poids de la bombe ou de la détention de la puissance technologique par un Etat, quel qu'il soit. Je dis juste qu'en France on s'est orienté d'une manière très particulière par rapport à d'autres Etats développés ayant eu accès à un certain nombre de connaissances. On n'a pas beaucoup diversifié.

Frédéric LEMARCHAND : Un des grands usages du secret nucléaire en France, c'est quand même la question de l'indemnisation des victimes du Pacifique et de l'Algérie. C'est quand même un gros dossier. Et ça on en parle, allez, depuis 5 ans.

Alexis BACONNET : Du secret nucléaire ou du secret de la défense nationale appliqué à la sphère nucléaire ?

Frédéric LEMARCHAND : Oui.

Alexis BACONNET : C'est un des grands usages, j'ai envie de dire, parmi tant d'autres. Il est indéniable, je suis tout à fait d'accord, puisqu'on a essayé de retarder les choses au maximum.

Hamza CHERIEF : Il est excessif parce qu'on touche justement à une époque dans la construction de la puissance française qui est fondamentale, puisque c'est là que l'histoire nucléaire s'est faite.

Frédéric LEMARCHAND : Et bien, les liens entre société civile et secret militaire nucléaire, où sont les autres objets ?

Alexis BACONNET : Et bien ce sur quoi on travaille, les INBS par exemple.

Frédéric LEMARCHAND : Mais il n'y a rien France, Valduc et Cherbourg c'est *peanuts* à côté du problème de l'indemnisation des victimes nucléaires.

Alexis BACONNET, Hamza CHERIEF : Ça dépend des points de vue.

Martine BARRE-PEPIN : Et bien, je n'ai pas l'impression moi.

Hamza CHERIEF : Regardez par exemple ce que l'on disait sur la SEIVA. Que veulent-ils savoir ? Les rejets des effluents, c'est tout. Est-ce qu'ils vont chercher à savoir plus loin ? Non. Et s'ils essaient de chercher à savoir ce qu'il se passe dans Valduc...

Frédéric LEMARCHAND : Oui mais justement, ce que je veux dire, c'est qu'en termes d'ampleur historique, on ne peut pas mettre sur un même plan les problèmes de pollution autour de Valduc et la grande affaire des victimes du nucléaire.

Alexis BACONNET : Oui, mais ça on est d'accord, si on cherche des victimes ou ce genre de choses. Mais c'est le même secret, avec la même nature, qui s'oppose dans les deux cas, aux personnes qui cherchent à savoir. C'est exactement le même secret, la forme est la même, le fond est différent dans le sens où dans un cas il y a des victimes, et que dans l'autre il n'y en a pas.

Frédéric LEMARCHAND : C'est bien de reposer ça à plat dans le travail final. Parce que l'on a quand même une histoire en France.

Philippe BILLET : Je pense que l'on peut faire une bonne introduction, un peu musclée, et puis montrer à chaque fois les incidences en termes d'information des populations, et des raisons de la mise de celles-ci, à la fois dans le processus décisionnel, à la fois dans l'information... parce qu'il y a un élément statique et un élément dynamique.

Dominique PECAUD : Moi je crois qu'il faut quelque chose dans le rapport final, à la fois sur qu'est-ce que c'est et comment ça s'est construit, ces deux notions à la fois. Secret militaire, secret nucléaire. Parce que, je ne connais pas grand-chose là dedans, mais ça me paraît pas du tout banal, de séparer les deux, au contraire, de les confondre. Notamment dans l'opinion.

Martine BARRE-PEPIN : Philippe, j'ai envie de t'interpeller sur ce que tu as évoqué, et surtout parler du secret défense d'un point de vue de droit public, mais tu es quand même spécialiste de droit de l'environnement, et peut être que tu peux faire la genèse des obligations d'information. Et il y en a une à laquelle je pense, ce sont les études d'impact sur les sites dangereux, c'est là que la démocratie participative doit jouer son jeu.

Philippe BILLET : Tout à fait.

Juliette OLIVIER : Oui, je pense que dans le bouquin sur la participation avec Marguerite²⁶, il doit y avoir pas mal de choses.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, c'est Marguerite qui travaille là-dessus, mais est-ce que tu peux répondre là-dessus (ndlr : Philippe) ?

Philippe BILLET : Au départ, les toutes premières obligations d'informations sont venues, au XIXe siècle, des enquêtes *de commodo et incommodo*, enquêtes de commodité et incommodité qui se sont traduites après par les enquêtes publiques. Mais en réalité, on en a changé l'objet. Les enquêtes *de commodo et incommodo* n'étaient plus des enquêtes de police qui permettaient de savoir quel serait le degré de trouble à l'ordre public s'il y avait des installations qui pouvaient polluer etc... quelle serait la réaction de la population si on mettait ce type d'installations.

Dominique PECAUD : Oui, il y avait un terme pour les odeurs...

Philippe BILLET : Les miasmes méphytiques, d'ailleurs, à ce propos, il y a un bouquin assez génial qui vient de paraître en juin et qui s'appelle une société à soigner, c'est sur l'hygiène au XIXe²⁷. Et donc, le tout premier élément a été l'obligation d'information, mais plus pour l'autorité elle-même, afin de savoir comment la population allait réagir dans un but de police.

Frédéric LEMARCHAND : C'est les dispositifs de sécurité dont parle FOUCAULT.

Martine BARRE-PEPIN : C'est un peu ça.

Philippe BILLET : C'est peut-être encore un peu ça mais ça ne l'est plus totalement. Après tu as eu l'enquête, dite enquête publique, pour expropriation (loi de 1810, c'est l'époque où Napoléon revenait pour les 100 jours). C'était surtout pour informer les propriétaires et justifier au regard de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 précisant que nul ne peut être privé de la propriété sans que l'on en ait démontré la nécessité publique²⁸. C'était donc pour que l'administration puisse se faire une opinion pour la chose. Et après, les enquêtes se sont faites sur des choses qui étaient moins agressives qui étaient toutes les mises en place de structures de l'environnement, les monuments historiques, les sites classés (lois de 1887, 1904, 1913, 1930). Alors que les enquêtes *commodo et incommodo* concernaient initialement les ateliers de manufacture dangereux et insalubres (1917), après, toutes ces enquêtes se sont maintenues pour des raisons purement environnementales, comme les réserves naturelles (1958) et les parcs nationaux (1960). Ensuite, ces enquêtes sont revenues dans la sphère de l'obligation d'information avec la démocratisation des enquêtes publiques (loi Bouchardeau de 1983), que ne prenait pas en compte, de manière assez curieuse, la loi de 1976 sur la protection de la nature. Or, on s'était rendu compte que le régime de l'enquête publique qui existait dans le code de l'expropriation ne suffisait pas, puisque l'enquête publique était de quinze jours et il n'y avait pas véritablement de rapport entre le commissaire enquêteur et le public. Avec la loi

²⁶ Ndlr : Marguerite BOUTELET (dir.), Juliette OLIVIER (dir.), *La démocratie environnementale. Participation du public aux décisions et politiques environnementales*, Dijon, EUD, 2009, 259 p.

²⁷ Ndlr : Gérard JORLAND, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 2010, 361 p.

²⁸ Ndlr : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* »

Bouchardeau, on renverse la perspective avec, un mois d'enquête au minimum, pouvant être prorogé jusqu'à deux mois, des rapports avec le commissaire enquêteur... Enfin, la dernière vague de réforme vient avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. Celle-ci réforme complètement l'enquête publique et la met en parallèle avec la convention d'Aarhus²⁹, qui renforce l'accessibilité de l'information et la participation du public, responsabilise le commissaire enquêteur...

Martine BARRE-PEPIN : Il y a une formule, je ne m'en rappelle plus, dans le code de l'environnement, c'est quand la santé des personnes alentour est en jeu... C'est ça la notion d'environnement que je recherche.

Philippe BILLET : Toute personne a le droit de vivre dans un environnement qui ne nuise pas à sa santé, c'est l'article 1^{er} de la Charte constitutionnelle de l'environnement (1^{er} mars 2005).

Frédéric LEMARCHAND : On édicte cette charte au moment où l'environnement ne peut plus accueillir personne, puisqu'on vit dans une situation chimique de 85 000 substances dont 5000 sont nocives, et dont plus d'un millier est détectable dans chacun de nous en permanence, y compris sur l'ADN et sur les récepteurs des hormones.

Philippe BILLET : Ce qui est intéressant c'est de bien concevoir, qu'au début, l'enquête publique était une police. C'était donc inscrit dans un rapport d'autorité.

Martine BARRE-PEPIN : Oui, mais police de la salubrité.

Philippe BILLET : Non, police de l'ordre public au sens de tranquillité publique.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, c'est ce que FOUCAULT appelle la biopolitique, c'est mettre en place des systèmes de sécurité autour d'une population. On n'est pas centré sur l'individu.

Philippe BILLET : Pas du tout, au départ c'est collectif, maintenant on a inversé la tendance. Et vous (ndlr : Fabrice), qu'allez-vous faire en juin ?

Fabrice MARCHAL : Et bien je ne connais pas encore mon terrain, mais je peux faire des hypothèses. Je pourrais voir qui utilise le secret, et pourquoi. Est-ce que les gens s'y réfèrent parce que c'est une obligation, une commodité de gestion, ou parce que ça peut les servir ? Par exemple, j'imagine, un chef de service qui ne souhaite pas que l'on mette le nez dans ce qu'il fait ou voit même, ayant un comportement sortant de celui prescrit par sa mission, et qui pourrait recourir au secret pour dissimuler. C'est un peu schématique. De l'autre côté, je chercherai à voir si le secret est accepté, refusé sans en avoir l'air, détourné – dans le sens où il y aurait des voies d'accès au secret par les salariés de l'établissement, ou encore dans le sens où le secret serait géré par quelques associations locales, syndicats ou autres, présents dans les commissions d'information, et qui, en cas de silence de leur part, susciterait une confiance aveugle du public qui leur permettrait de négocier les choses en petit comité. Donc, le secret est-il accepté, remis en cause, utilisé, détourné, aménagé ?

Philippe BILLET : Aménagé ?

²⁹ Ndlr : Convention signée le 25 juin 1998 et portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Fabrice MARCHAL : Oui, de fait.

Dominique PECAUD : Il y a une notion que l'on pourrait rajouter, parce qu'il y a deux dimensions. D'une part, on est sur un territoire de tradition ouvrière, donc avec des lignées de gens qui ont travaillé à la DCN, qui sont sur place, avec le père, le grand-père, le fils...

Fabrice MARCHAL : C'était une usine de canons.

Dominique PECAUD : Oui. La deuxième dimension qui est à prendre en compte c'est que depuis quelques années le statut des travailleurs a changé. C'est-à-dire qu'on embauche plus d'ouvriers d'Etat. Cette notion d'ouvrier d'Etat me paraît importante par rapport à la question du secret. On embauche maintenant des contrats privés. J'ai quelques informations sur les relations qui se passent à l'intérieur de l'usine qui sont intéressantes, autour de cette question-là.

Frédéric LEMARCHAND : Adieu la confiance, de part et d'autre d'ailleurs.

Dominique PECAUD : Et bien, ça se renégocie d'une autre manière.

Alexis BACONNET : Oui, parce que ça a des répercussions sur le secret mais aussi, sans doute, sur la sûreté, sur la qualité du travail, parce que l'on perd une logique de corps, de transmission qu'il y avait avant.

Dominique PECAUD : Oui, tout à fait.

Philippe BILLET : Oui, et puis de rattachement à l'institution.

Dominique PECAUD : Oui.

Frédéric LEMARCHAND : Oui, et le secret est aussi un mécanisme de sûreté. En tous les cas, c'est une des raisons invoquées.

Dominique PECAUD : Je prends l'exemple de ça, entre en gros, sans être caricatural, d'un côté les secrets de fabrication, de savoir faire très très localisés, et d'un autre côté la mise en procédure de la production avec l'arrivée de figures absolument incompréhensibles qui sont les ingénieurs qualité, ingénieurs environnement...

Alexis BACONNET : Oui, et puis sans doute les cadences qui ne sont pas les mêmes. Le cahier de charges final est le même, à savoir produire un instrument de qualité qui fonctionne, mais à un rythme différent.

Dominique PECAUD : Oui. Les dernières informations que j'ai eues prouvent qu'ils ont été obligés de respecter ça. Il y avait une volonté de mettre tout le monde au pas, mais ça n'a pas marché.

Fabrice MARCHAL : Au niveau des changements, je vois plusieurs choses :

- la population qui change localement (les ouvriers sont remplacés) ;
- le passage DCN > DCNS :

- qui implique un changement dans les salariés. J'ai notamment vu des articles militants, précisant que les ouvriers d'Etat se plaignaient des nouveaux ouvriers, les accusant de faire n'importe quoi, de ne pas défendre leur travail. Il est donc possible qu'il y ait des phénomènes où les vieux ouvriers ne diraient pas comment ils travaillent et laissent les nouveaux à l'abandon, contraints de se débrouiller avec peu de choses, dont les procédures ;
- qui implique un changement dans les débouchés. Ils mettent en avant le fait qu'ils n'ont plus seulement l'armée comme débouché mais aussi des clients civils. Est-ce que le secret est maintenu ou est-ce qu'il y a une autre législation à ce niveau-là ?

Dominique PECAUD : Oui, et puis la mise en norme avec notamment la certification ISO 14000 (environnement), ISO 9000 (qualité). En termes de communication, c'est très drôle, j'ai vu des supports de communication... en fait, ils travaillent pour l'environnement... C'est sans doute pour partie vrai, mais c'est très étonnant.

Alexis BACONNET : Oui, parce qu'il y a tout un tas de mutations chez DCNS sur les produits qu'ils proposent, ils font notamment des éoliennes flottantes... Mais il y a aussi quelque chose de plus récent, datant de juin ou juillet 2009, mais dont on parle très peu ou pas, c'est la création d'une société par Veolia et DCNS. Cette société s'appelle Défense Environnement Services avec des missions qui sont pour l'instant assez vagues. Ça n'a pas été précisé. Il y a seulement eu un communiqué de presse annonçant que les deux entreprises s'associaient pour pouvoir proposer leur savoir faire en matière de défense et d'environnement. De quoi s'agit-il ? D'armements écologiques ? De la protection environnementale des sites militaires ?³⁰

Frédéric LEMARCHAND : Ça a une plus longue portée que ça. Moi je pensais à une chose en t'écoutant, mais ça renvoie aux travaux de Dominique sur la vidéosurveillance, au fond, et l'idée qu'on renverse un peu la polarité entre l'objet et la raison d'être, en gros la vidéosurveillance crée l'insécurité. Et le secret de la même manière, peut renvoyer à des notions de sûreté, en disant « *et bien voilà c'est trop dangereux, on ne va pas confier ça aux citoyens...* » Evidemment, pour le nucléaire, c'est facile de le dire. Mais moi, je me demande comment on pourrait savoir... Ça doit passer par le travail d'enquête sur et autour des sites militaires. Comment ça se met en œuvre... C'est quand même ce qu'on avait proposé dans la réponse à l'appel d'offre, mais il faut aller *in situ* et ça c'est un problème parce qu'il faut travailler à l'intérieur. Est-ce qu'on n'est pas un peu dans la même logique du renversement, c'est-à-dire est-ce que le secret, indépendamment de la raison d'être de l'objet, de ce qui va être classé, de l'information, du site... ? Est-ce que c'est pas une manière simplement de... Normalement il y a un point sensible et on appose le secret là-dessus, pour remplir un objectif qui est rationnel, qui est de protéger à la fois ce qui est secret, et à la fois l'intégrité des citoyens... Mais là, inversement, moi il me semble, pour avoir regardé un peu différentes situations, que le secret à d'autres raisons d'être y compris celle de légitimer un mode de pouvoir, une nature du pouvoir de l'Etat indépendamment de toute raison rationnelle, technique, sociétale, de toute justification en terme de sécurité... Donc, est-ce qu'on peu

³⁰ Ndlr : Il semblerait que cela ne concerne que la gestion des bases militaires. A titre d'exemple, la gestion (entretien d'installations techniques et de bâtiments, restauration, transports, nettoyage, courrier...) de la base de Creil dans l'Oise, a été confiée au consortium Défense Environnement Services pour un contrat de 10 millions d'euros sur cinq ans.

accéder à cette dimension-là ? C'est-à-dire que c'est le fait même de classer qui crée le secret en quelque sorte, qui justifie le secret.

Martine BARRE-PEPIN : Et bien, dans l'entreprise qui ne révèle pas ce qu'elle fait, c'est ça. C'est le pouvoir, c'est la maîtrise. *« Je ne montre rien à mes concurrents, c'est potentiellement de la richesse... »*

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais le discours rationalisant consistera de toute façon toujours à dire *« oui mais, on a classifié parce qu'il y a avait un point sensible ou une donnée sensible... »*, le discours de militaire quoi. Moi je ferai bien l'hypothèse – à la fois, elle est évidente et difficilement vérifiable – qu'il y a une logique du secret en soi.

Alexis BACONNET : Ça serait *« je classe donc je suis »*, *« je suis parce que j'ai le pouvoir de le faire »* en quelque sorte, et donc *« ça prouve que j'existe »*. Mais ça serait très difficile à quantifier et à modéliser...

Frédéric LEMARCHAND : Oui, mais c'est en même temps l'idée sur laquelle on est parti. L'idée qu'il n'y a pas de pouvoir sans secret, et qu'au fond, comme tu dis (ndlr : Dominique) derrière le paravent, parfois il n'y a rien. Simplement il fallait mettre ce paravent. Je ne sais pas tellement, à part éventuellement en essayant d'enquêter au sein des...

Nicolas RICHTER : Il faut être dedans.

Hamza CHERIEF : Oui, mais comment ?

Frédéric LEMARCHAND : ... établissements et d'avoir des fuites, un salarié qui dit *« ça c'est classé mais vous savez, ça n'a aucune importance... »* Après ce qui est important, c'est ce qu'on met autour en place, ça veut dire qu'on respecte...

Dominique PECAUD : C'est l'hypothèse de Marc BLOCH sur les fausses nouvelles de guerre. En fait il n'y a rien à cacher.

Frédéric LEMARCHAND : En fait j'y pensais parce que tu as parlé de tes enquêtes, et je me disais est-ce qu'on se donne les moyens de tenter de mettre ça un peu en évidence ?

Hamza CHERIEF : Théoriquement ça peut se faire, mais concrètement, comment est-ce qu'on fait pour vérifier empiriquement ça ?

Alexis BACONNET : Oui voilà, moi je trouve ça très pertinent et ça m'intéresse, mais comment est-ce qu'on fait pour le quantifier et le modéliser ?

Dominique PECAUD : Quantifier je ne sais pas, mais on peut au moins recueillir des opinions à travers les enquêtes de terrain. Ce qui serait dommage c'est de ne pas le soulever.

Détermination des dates des prochaines rencontres

1) Présentations des contributions individuelles à Lyon : **du Mardi 14 juin 2011 à 14h au Mercredi 15 juin 2011 à 16h.**

2) Visite et rencontre au site Indret DCNS Nantes + présentations de travaux individuels : **du Mardi 6 septembre 2011 à 14h au Mercredi 7 septembre 2011 à 16h.**

>>**plan B** en cas de refus de la DCNS pour les dates précédentes : **du Mardi 13 septembre 2011 à 14h au Mercredi 14 septembre 2011 à 16h.**